

Mieux pour

la connectivité
l'environnement
la sécurité
le réseau
le service
la technologie
l'éducation
la croissance
la vie au travail
les collectivités
la santé mentale
le contenu média
le monde
la création de valeur
les investissements
les opportunités

T2

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES
DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2023
2 AOÛT 2023

BCE

Table des matières

Rapport de gestion	3
1 Vue d'ensemble	7
2 Analyse financière consolidée	11
3 Analyse des secteurs d'activité.....	18
4 Gestion financière et des capitaux	28
5 Information financière trimestrielle	36
6 Cadre réglementaire	37
7 Méthodes comptables.....	39
8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)	40
9 Contrôles et procédures	47
États financiers	
1 États financiers consolidés.....	48
2 Notes annexes.....	54

Rapport de gestion

Table des matières

1	Vue d'ensemble	7
1.1	Faits saillants financiers	7
1.2	Principaux faits récents touchant notre société et nos activités	9
1.3	Hypothèses	10
2	Analyse financière consolidée	11
2.1	États consolidés du résultat net de BCE	11
2.2	Connexions clients	12
2.3	Produits d'exploitation	13
2.4	Coûts d'exploitation	14
2.5	Bénéfice net	15
2.6	BAlIA ajusté	15
2.7	Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	16
2.8	Amortissements	16
2.9	Charges financières	16
2.10	Perte de valeur d'actifs	16
2.11	Autres charges	17
2.12	Impôt sur le résultat	17
2.13	Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA	17
3	Analyse des secteurs d'activité	18
3.1	Bell SCT	18
3.2	Bell Média	25
4	Gestion financière et des capitaux	28
4.1	Dettes nettes	28
4.2	Données liées aux actions en circulation	28
4.3	Flux de trésorerie	29
4.4	Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	31
4.5	Gestion des risques financiers	32
4.6	Notations	34
4.7	Liquidité	34
4.8	Litiges	35
5	Information financière trimestrielle	36
6	Cadre réglementaire	37
7	Méthodes comptables	39
8	Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)	40
8.1	Mesures financières non conformes aux PCGR	40
8.2	Ratios non conformes aux PCGR	43
8.3	Total des mesures sectorielles	44
8.4	Mesures de gestion du capital	45
8.5	Mesures financières supplémentaires	45
8.6	Indicateurs de performance clés	46
9	Contrôles et procédures	47

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et la *société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la rubrique 8, *Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)* pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR définies, des autres mesures financières et des indicateurs de performance clés.

Veillez vous reporter aux états financiers consolidés non audités de BCE pour le deuxième trimestre de 2023 (états financiers du T2 2023) lorsque vous lirez le présent rapport de gestion. Nous vous encourageons également à lire le rapport de gestion de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, daté du 2 mars 2023 (rapport de gestion annuel 2022 de BCE), mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2023 de BCE, daté du 3 mai 2023 (rapport de gestion du premier trimestre de 2023 de BCE). Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 2 août 2023, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez plus d'information sur BCE, y compris la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, datée du 2 mars 2023 (notice annuelle 2022 de BCE), ainsi que les derniers rapports financiers, y compris le rapport de gestion annuel 2022 de BCE et le rapport de gestion du premier trimestre de 2023 de BCE, sur le site Web de BCE, à BCE.ca, sur SEDAR+, à sedarplus.ca, et sur EDGAR, à sec.gov.

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les trimestres (T2) et les semestres (cumul annuel) clos les 30 juin 2023 et 2022.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.2, *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités*, la section et les sous-sections *Hypothèses* et la section 4.7, *Liquidité*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur la prévision selon laquelle nos liquidités disponibles, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2023 et un financement provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2023, nos objectifs en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris notre plan d'atteindre notre cible basée sur la science en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités (de portée 1 et 2) d'ici 2030, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 2 août 2023 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans la section et les sous-sections *Hypothèses* du présent rapport de gestion, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, les répercussions futures de la conjoncture économique générale et des événements géopolitiques, qui sont difficiles à prévoir, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 2 août 2023. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et d'autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris un risque de récession, et les pressions inflationnistes connexes, l'augmentation des taux d'intérêt et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; une réduction des dépenses des entreprises et des consommateurs, et l'incidence négative connexe sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux ventes aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le regroupement de Rogers Communications Inc. et de Shaw Communications Inc. par Vidéotron ltée qui augmente également son envergure et modifiera probablement la dynamique concurrentielle dans plusieurs provinces; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration des téléphones intelligents au Canada et la baisse ou le ralentissement de l'immigration; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place une gouvernance efficace des données; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à maintenir des réseaux opérationnels; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; l'incapacité d'assurer la constance du service en raison de pannes et de ralentissements de réseau, la défaillance des autres infrastructures ou les perturbations dans la prestation des services; les interruptions de service ou les pannes en raison de l'obsolescence de l'infrastructure traditionnelle et la possibilité d'une certaine instabilité au moment de notre transition vers des réseaux convergents sur fil et sans fil et des nouvelles technologies; notre propre incapacité, ou celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de nos réseaux, de notre matériel et d'autres installations, ou des leurs, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; la complexité de nos activités; l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs ESG de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires et nos activités; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise; divers facteurs internes et externes qui pourraient remettre en question notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de GES et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil) ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations et la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et l'accroissement des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société. Se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion annuel 2022 de BCE pour une description plus détaillée des risques susmentionnés ainsi que d'autres risques; cette rubrique, ainsi que les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2022 de BCE mentionnées dans cette rubrique, sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Se reporter à la section 4.8, *Litiges*, du présent rapport de gestion pour une mise à jour concernant les procédures juridiques décrites dans la notice annuelle de 2022 de BCE, laquelle section est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde. Se reporter également à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion du premier trimestre de 2023 de BCE et du présent rapport de gestion pour une mise à jour des initiatives et des procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE, lesquelles rubriques 6 sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. De plus, se reporter à la rubrique 7, *Environnement concurrentiel* du rapport de gestion du premier trimestre de 2023 de BCE pour une mise à jour des facteurs de risque ayant trait à notre environnement concurrentiel décrits dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE, laquelle rubrique est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde. Tous ces risques pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans les déclarations prospectives énoncées dans le présent rapport de gestion. Sauf en ce qui concerne les mises à jour présentées à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, et à la rubrique 7, *Environnement concurrentiel*, du rapport de gestion du premier trimestre de 2023 de BCE ainsi qu'à la section 4.8, *Litiges* et à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du présent rapport de gestion, les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE demeurent essentiellement inchangés.

Les déclarations prospectives que contient le présent rapport de gestion pour les périodes au-delà de 2023 comportent des hypothèses et estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour 2023 et sont par conséquent assujetties à une plus grande incertitude. En particulier, nos cibles de réduction des émissions de GES sont établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes : la mise en œuvre de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire la consommation d'électricité et de carburant; l'absence de nouvelle initiative, acquisition ou cession d'entreprise ou technologies qui modifieraient considérablement le niveau prévu de nos émissions de GES; une capacité d'acheter des crédits carbone et des certificats d'énergie renouvelable crédibles et suffisants afin de compenser ou de réduire davantage nos émissions de GES, si cela est nécessaire et au moment où cela l'est; l'absence d'incidence négative sur le calcul de nos émissions de GES découlant de précisions ou de modifications apportées aux normes internationales ou à la méthodologie que nous utilisons pour calculer les émissions de GES et aucun changement à apporter à nos cibles basées sur la science conformément à la méthodologie de l'initiative Science Based Targets (SBTi) qui augmenterait les coûts pour atteindre nos cibles mises à jour ou rendrait nos cibles inatteignables compte tenu des besoins liés à nos activités.

Les déclarations prospectives pour les périodes au-delà de 2023 supposent de plus, sauf indication contraire, que les risques décrits plus haut et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion annuel 2022 de BCE demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes, sauf en ce qui a trait à la réduction présumée des risques liés à la pandémie de COVID-19 au cours des exercices à venir.

D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 2 août 2023. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

En 2022, nous avons entrepris la modification de nos processus de présentation de l'information interne et externe pour les adapter aux changements organisationnels que nous avons apportés dans le but de refléter le fait que notre orientation stratégique est davantage axée sur les ventes de produits multiples, la convergence technologique toujours plus grande de nos infrastructures et de nos activités de télécommunications sans fil et sur fil sous l'effet du déploiement de nos réseaux de cinquième génération (5G) et de fibre optique, ainsi que notre transformation numérique. Ces facteurs ont rendu de plus en plus difficile la distinction entre nos activités sans fil et sur fil. Des changements ont donc été apportés au T1 2023 à l'information financière qui est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel pour qu'il évalue la performance et affecte les ressources.

À compter du T1 2023, les résultats de nos secteurs opérationnels Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell ont été combinés, et un seul secteur à présenter, appelé « Bell Services de communications et de technologies » (Bell SCT), a été formé. Bell Média demeure un secteur à présenter distinct et n'est pas touché par le changement. Par conséquent, nos résultats sont présentés en deux secteurs : Bell SCT et Bell Média. En raison de ce remaniement, les informations des périodes antérieures ont été retraitées aux fins de comparaison.

1.1 Faits saillants financiers

Faits saillants trimestriels de BCE pour le T2 2023

Produits d'exploitation

6 066 \$

millions
3,5 % vs T2 2022

Bénéfice net

397 \$

millions
(39,3) % vs T2 2022

BAIIA ajusté⁽¹⁾

2 645 \$

millions
2,1 % vs T2 2022

Bénéfice net attribuable
aux actionnaires ordinaires

329 \$

millions
(44,8) % vs T2 2022

Bénéfice net ajusté⁽¹⁾

722 \$

millions
(8,7) % vs T2 2022

Flux de trésorerie provenant
des activités d'exploitation

2 365 \$

millions
(8,9) % vs T2 2022

Flux de trésorerie
disponibles⁽¹⁾

1 016 \$

millions
(23,8) % vs T2 2022

Connexions clients de BCE

Total – téléphones mobiles⁽³⁾

+4,4 %

10,0 millions d'abonnés
au 30 juin 2023

Services Internet haute
vitesse de détail^{(2) (4) (5)}

+9,1 %

4,3 millions d'abonnés
au 30 juin 2023

Services de télé
de détail^{(2) (5)}

—

2,7 millions d'abonnés
au 30 juin 2023

Services d'accès au réseau
(SAR) résidentiels de détail^{(2) (5)}

(4,8) %

2,1 millions d'abonnés
au 30 juin 2023

(1) Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles et le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 8.3, Total des mesures sectorielles, et à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé sur protocole Internet (télé IP) de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(3) Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 73 229 anciens abonnés des services d'affaires qui ne génèrent pas de produits.

(4) Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés.

(5) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Communications Distributel Limitée (Distributel), notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 128 065 abonnés, de 2 315 abonnés et de 64 498 abonnés, respectivement.

Faits saillants – états du résultat net de BCE

	T2 2023	T2 2022	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 303	5 233	70	1,3 %	10 525	10 410	115	1,1 %
Tirés des produits	763	628	135	21,5 %	1 595	1 301	294	22,6 %
Total des produits d'exploitation	6 066	5 861	205	3,5 %	12 120	11 711	409	3,5 %
Coûts d'exploitation	(3 421)	(3 271)	(150)	(4,6)%	(6 937)	(6 537)	(400)	(6,1)%
BAlIA ajusté	2 645	2 590	55	2,1 %	5 183	5 174	9	0,2 %
Marge du BAlIA ajusté ⁽¹⁾	43,6 %	44,2 %		(0,6) pt	42,8 %	44,2 %		(1,4) pt
Bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	329	596	(267)	(44,8)%	1 054	1 473	(419)	(28,4)%
Actionnaires privilégiés	46	35	11	31,4 %	92	69	23	33,3 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	22	23	(1)	(4,3)%	39	46	(7)	(15,2)%
Bénéfice net	397	654	(257)	(39,3)%	1 185	1 588	(403)	(25,4)%
Bénéfice net ajusté	722	791	(69)	(8,7)%	1 494	1 602	(108)	(6,7)%
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,37	0,66	(0,29)	(43,9)%	1,16	1,62	(0,46)	(28,4)%
BPA ajusté⁽²⁾	0,79	0,87	(0,08)	(9,2)%	1,64	1,76	(0,12)	(6,8)%

(1) La marge du BAlIA ajusté se définit comme le BAlIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

(2) Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Faits saillants – tableaux des flux de trésorerie de BCE

	T2 2023	T2 2022	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 365	2 597	(232)	(8,9)%	3 612	4 313	(701)	(16,3)%
Dépenses d'investissement	(1 307)	(1 219)	(88)	(7,2)%	(2 393)	(2 178)	(215)	(9,9)%
Flux de trésorerie disponibles	1 016	1 333	(317)	(23,8)%	1 101	2 049	(948)	(46,3)%

Faits saillants du T2 2023

Au T2 2023, les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 3,5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits d'exploitation tirés des produits de 21,5 % et de l'augmentation des produits tirés des services de 1,3 %. La hausse des produits d'exploitation tirés des produits reflète l'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil et la solidité des ventes de produits sur fil aux grandes entreprises clientes. La hausse des produits tirés des services tient surtout de l'augmentation des produits tirés des services sans fil et Internet ainsi que de l'apport de différentes acquisitions de petite envergure et de l'augmentation des produits tirés des frais d'abonnement liés aux médias, facteurs partiellement contrebalancés par l'érosion continue des produits tirés des services voix et du service de télé par satellite et par la baisse des produits tirés de la publicité dans les médias en raison de l'incertitude économique actuelle.

Au deuxième trimestre de 2023, le bénéfice net et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ont diminué de 257 millions \$ et de 267 millions \$, respectivement, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse des autres charges et de la charge d'intérêts, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et de l'augmentation de l'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par la diminution de la perte de valeur d'actifs et la hausse du BAlIA ajusté.

Au cours du trimestre, le BAlIA ajusté de BCE a augmenté de 2,1 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse dans le secteur Bell SCT, atténuée par la diminution dans le secteur Bell Média. L'augmentation d'un exercice à l'autre du BAlIA ajusté s'explique par la hausse des produits d'exploitation, partiellement contrebalancée par l'augmentation des charges d'exploitation, découlant principalement de la hausse du coût des produits vendus et des charges liées aux petites acquisitions. Ces hausses ont entraîné une marge du BAlIA ajusté correspondante de 43,6 % au T2 2023, en baisse de 0,6 pt par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la proportion plus élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires et de la hausse des coûts d'exploitation, facteurs en partie contrebalancés par l'effet des produits tirés des services.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à 0,37 \$ au T2 2023, a diminué de 0,29 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au cours du deuxième trimestre de 2023, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 722 millions \$, soit 0,79 \$ par action ordinaire, comparativement à 791 millions \$, soit 0,87 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du deuxième trimestre de 2023 ont diminué de 232 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement qui découle en partie du calendrier des paiements des fournisseurs, de l'augmentation des intérêts payés et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation du BAIIA ajusté.

Les flux de trésorerie disponibles au T2 2023 ont diminué de 317 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, et de l'augmentation des dépenses d'investissement.

1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne nos objectifs en matière de facteurs ESG. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Curtis Millen occupera le poste de chef des affaires financières

Le 4 mai 2023, BCE a annoncé que Glen LeBlanc, vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada, prendra sa retraite à titre de chef des affaires financières à compter du 1^{er} septembre 2023. Curtis Millen, actuellement premier vice-président, stratégie de l'entreprise, et trésorier, sera promu au poste de chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada. Curtis Millen s'est joint à l'équipe Bell en 2008 à titre de directeur, stratégie de l'entreprise, fusions et acquisitions. Il a ensuite occupé divers postes de direction, dont les plus récents sont ceux de premier vice-président, stratégie de l'entreprise, et trésorier, chef de Bell Capital de risque et président de Bimcor inc., une filiale entièrement détenue de Bell qui représente l'une des plus grandes sociétés de gestion de caisses de retraite du secteur privé au Canada. Curtis Millen restera basé au siège social de Bell à Montréal. Glen LeBlanc continuera d'exercer ses fonctions de vice-président exécutif, région Atlantique, de président du conseil d'administration de Northwestel Inc., et de membre du conseil d'administration et président du comité de vérification de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. Afin d'assurer une transition en douceur des opérations financières de BCE, il continuera d'offrir son leadership et ses conseils jusqu'à la fin de décembre 2023.

Émission publique

Le 11 mai 2023, Bell Canada a réalisé une émission publique aux États-Unis de billets d'un montant de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) en une série (les billets). Les billets de série US-8 d'un montant de 850 millions \$ US viendront à échéance le 11 mai 2033 et sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 5,100 %. Les billets sont totalement et inconditionnellement garantis par BCE Inc. Le produit net de cette émission a été affecté au remboursement de la dette à court terme et aux fins générales de la société.

Premiers dérivés liés à la durabilité

Bell a conclu ses premiers dérivés liés à la durabilité (SLD), qui s'appuient sur les indicateurs de performance clés de Bell conçus pour évaluer la performance par rapport aux cibles liées aux facteurs ESG de Bell et soulignent l'engagement de Bell à respecter les normes ESG. Les SLD prévoient un ajustement du prix qui augmente le coût des dérivés selon la performance de Bell par rapport à sa cible basée sur la science consistant à réduire les émissions de GES liées à ses activités (de portée 1 et 2) de 58 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2020⁽¹⁾.

BCE a été classée parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada

En juin 2023, BCE a de nouveau été inscrite sur la liste des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada établie par Corporate Knights, une société de média et de recherche axée sur l'économie durable, se classant au 20^e rang dans l'ensemble. Le classement annuel est établi selon un ensemble de 25 critères ESG et compare les entreprises canadiennes dont les produits bruts s'élèvent à au moins 1 milliard \$⁽²⁾. Soutenu par l'investissement durable, les initiatives liées à la diversité et à l'équité et le lien entre la durabilité et la rémunération (la rémunération des cadres de la haute direction est fondée sur la performance en matière de durabilité) de Bell, notre engagement à respecter les normes ESG a permis à BCE de conserver une excellente position sur la liste de cette année.

En outre, pour une septième année de suite, Bell a été reconnue comme l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement⁽³⁾ du Canada par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada, un classement compétitif organisé par Mediacorp Canada Inc., une maison d'édition qui publie des périodiques sur l'emploi, en reconnaissance de notre leadership environnemental continu.

(1) Nos cibles basées sur la science ont été recalculées de manière à tenir compte des émissions de GES révisées pour notre année de référence 2020, conformément aux critères et aux recommandations de la SBTi. La SBTi a approuvé nos cibles en 2022, avant le nouveau calcul. Les cibles recalculées seront présentées pour approbation à la SBTi plus tard en 2023. La SBTi exige que les cibles soient recalculées (selon ses critères et ses recommandations applicables les plus récents) au moins tous les cinq ans, ou plus souvent si des changements importants ont lieu (p. ex., des ventes ou des acquisitions d'entreprises). Par conséquent, nous pourrions devoir ajuster de nouveau nos cibles basées sur la science dans l'avenir.

(2) Toutes les sociétés sont notées en fonction d'un maximum de 25 indicateurs de performance clés portant sur la gestion des ressources, la gestion du personnel, la gestion financière, les produits d'exploitation durables, l'investissement durable et la performance des fournisseurs et sont comparées à un groupe de sociétés similaires, et les produits d'exploitation durables et l'investissement durable représentent 50 % de la note de chaque société.

(3) Les gagnants ont été annoncés en avril 2023 et sont évalués et sélectionnés en fonction des éléments suivants : les initiatives et programmes environnementaux uniques qu'ils ont élaborés; l'importance de leur contribution à la réduction de l'empreinte environnementale de l'organisation; le niveau de participation de leur personnel à ces programmes, la contribution provenant de leurs compétences uniques et la mesure dans laquelle ces initiatives sont devenues représentatives de l'identité publique de l'employeur, attirant de nouveaux clients et membres du personnel au sein de l'organisation.

1.3 Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2023 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes relatives à l'économie et au marché ainsi que les diverses hypothèses mentionnées dans les sous-sections *Hypothèses de la rubrique 3, Analyse des secteurs d'activité*, du présent rapport de gestion.

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Nous avons fait certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- un ralentissement de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance, qui est de 1,8 % du produit intérieur brut canadien pour 2023, soit une baisse par rapport à 3,4 % en 2022;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui ralentit, mais qui demeure élevée, en raison de la baisse des prix de l'énergie, des améliorations au chapitre des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale et de l'effet des hausses des taux d'intérêt sur l'ensemble de l'économie;
- des conditions qui demeurent difficiles sur le marché de l'emploi mais connaîtront toutefois un certain assouplissement, car le resserrement de la politique monétaire diminue la demande de main-d'œuvre;
- un ralentissement de la croissance des dépenses des ménages, car la demande de biens et de services sensibles aux taux d'intérêt ralentit et un plus grand nombre de ménages renouvellent leur prêt hypothécaire à des taux plus élevés;
- une faible croissance des investissements des entreprises en raison de l'affaiblissement de la demande et des coûts de financement élevés;
- des taux d'intérêt qui demeurent aux niveaux élevés observés actuellement ou près de ces niveaux;
- une augmentation de la population en raison de la hausse de l'immigration;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives au marché

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- le marché publicitaire canadien connaît un ralentissement reflétant les tendances à l'œuvre dans le marché publicitaire mondial, une amélioration étant attendue à moyen terme, quoiqu'il soit difficile de prévoir avec précision le moment et le rythme de la reprise;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses sous-tendant les réductions prévues des cotisations annuelles à nos régimes de retraite en 2023

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles ne sera subie.

2 Analyse financière consolidée

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée au T2 et au cumul annuel de 2023 par rapport au T2 et au cumul annuel de 2022. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Bell SCT et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*.

2.1 États consolidés du résultat net de BCE

	T2 2023	T2 2022	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 303	5 233	70	1,3 %	10 525	10 410	115	1,1 %
Tirés des produits	763	628	135	21,5 %	1 595	1 301	294	22,6 %
Total des produits d'exploitation	6 066	5 861	205	3,5 %	12 120	11 711	409	3,5 %
Coûts d'exploitation	(3 421)	(3 271)	(150)	(4,6)%	(6 937)	(6 537)	(400)	(6,1)%
BAlIA ajusté	2 645	2 590	55	2,1 %	5 183	5 174	9	0,2 %
Marge du BAlIA ajusté	43,6 %	44,2 %		(0,6) pt	42,8 %	44,2 %		(1,4) pt
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(100)	(40)	(60)	n.s.	(149)	(53)	(96)	n.s.
Amortissement des immobilisations corporelles	(936)	(933)	(3)	(0,3)%	(1 854)	(1 824)	(30)	(1,6)%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(296)	(266)	(30)	(11,3)%	(579)	(526)	(53)	(10,1)%
Charges financières								
Charges d'intérêts	(359)	(269)	(90)	(33,5)%	(703)	(529)	(174)	(32,9)%
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	7	20	n.s.	54	25	29	n.s.
Perte de valeur d'actifs	–	(106)	106	100,0 %	(34)	(108)	74	68,5 %
Autres charges	(311)	(97)	(214)	n.s.	(190)	(4)	(186)	n.s.
Impôt sur le résultat	(273)	(232)	(41)	(17,7)%	(543)	(567)	24	4,2 %
Bénéfice net	397	654	(257)	(39,3)%	1 185	1 588	(403)	(25,4)%
Bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	329	596	(267)	(44,8)%	1 054	1 473	(419)	(28,4)%
Actionnaires privilégiés	46	35	11	31,4 %	92	69	23	33,3 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	22	23	(1)	(4,3)%	39	46	(7)	(15,2)%
Bénéfice net	397	654	(257)	(39,3)%	1 185	1 588	(403)	(25,4)%
Bénéfice net ajusté	722	791	(69)	(8,7)%	1 494	1 602	(108)	(6,7)%
BPA	0,37	0,66	(0,29)	(43,9)%	1,16	1,62	(0,46)	(28,4)%
BPA ajusté	0,79	0,87	(0,08)	(9,2)%	1,64	1,76	(0,12)	(6,8)%

n.s. : non significatif

2.2 Connexions clients

Activations (pertes) nettes de BCE

	T2 2023	T2 2022	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	% de variation
Activations (pertes) nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles	125 539	110 761	13,3 %	152 174	142 937	6,5 %
<i>Services postpayés</i>	111 282	83 197	33,8 %	154 571	117 427	31,6 %
<i>Services prépayés</i>	14 257	27 564	(48,3)%	(2 397)	25 510	n.s.
Activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	79 537	(344)	n.s.	150 279	48 533	n.s.
Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail	24 934	22 620	10,2 %	52 208	48 644	7,3 %
Pertes nettes d'abonnés des services de télé de détail	(14 404)	(11 527)	(25,0)%	(28 353)	(19 888)	(42,6)%
<i>Service de télé sur protocole Internet (télé IP)</i>	11 506	3 838	n.s.	22 405	16 098	39,2 %
<i>Service de télé par satellite</i>	(25 910)	(15 365)	(68,6)%	(50 758)	(35 986)	(41,0)%
Pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail	(49 608)	(52 712)	5,9 %	(96 489)	(95 057)	(1,5)%
Total des activations nettes pour les services	165 998	68 798	n.s.	229 819	125 169	83,6 %

n.s. : non significatif

Connexions clients totales de BCE

	T2 2023	T2 2022	% de variation
Abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽²⁾	10 028 031	9 602 122	4,4 %
<i>Services postpayés⁽²⁾</i>	9 151 229	8 747 472	4,6 %
<i>Services prépayés</i>	876 802	854 650	2,6 %
Abonnés utilisant des appareils mobiles connectés ⁽²⁾	2 589 520	2 298 327	12,7 %
Abonnés des services Internet haute vitesse de détail ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	4 338 511	3 977 387	9,1 %
Abonnés des services de télé de détail ⁽¹⁾⁽⁴⁾	2 723 388	2 724 147	–
<i>Services de télé IP⁽¹⁾⁽⁴⁾</i>	2 010 829	1 907 564	5,4 %
<i>Service de télé par satellite</i>	712 559	816 583	(12,7)%
SAR résidentiels de détail ⁽¹⁾⁽⁴⁾	2 101 740	2 207 004	(4,8)%
Total des abonnés aux services	21 781 190	20 808 987	4,7 %

(1) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(2) Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés afin d'en retirer 73 229 et 12 577 anciens abonnés des services d'affaires, respectivement, qui ne génèrent pas de produits.

(3) Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés.

(4) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 128 065 abonnés, de 2 315 abonnés et de 64 498 abonnés, respectivement.

BCE a enregistré 165 998 activations nettes d'abonnés des services de détail au T2 2023, soit une hausse de 97 200 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ces activations nettes d'abonnés des services de détail au T2 2023 se ventilent comme suit :

- 125 539 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 79 537 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 24 934 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 14 404 pertes nettes d'abonnés des services de télé de détail, soit 25 910 pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail, contrebalancées en partie par 11 506 activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 49 608 pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail.

BCE a enregistré 229 819 activations nettes d'abonnés des services de détail au cours du premier semestre de l'exercice, soit une hausse de 83,6 % par rapport à la période correspondante de 2022. Ces activations nettes d'abonnés des services de détail au premier semestre de 2023 se ventilent comme suit :

- 152 174 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 150 279 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 52 208 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 28 353 pertes nettes d'abonnés des services de télé de détail, soit 50 758 pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail, contrebalancées en partie par 22 405 activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 96 489 pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail.

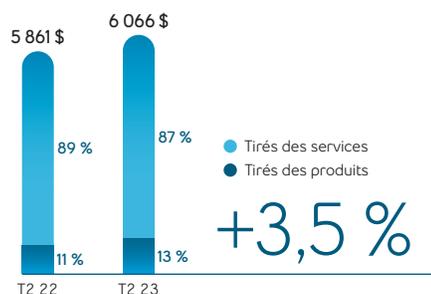
Au 30 juin 2023, les connexions d'abonnés de détail de BCE totalisaient 21 781 190, soit une hausse de 4,7 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

- 10 028 031 abonnés utilisant des téléphones mobiles, soit une hausse de 4,4 % d'un exercice à l'autre, et 2 589 520 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, soit une augmentation de 12,7 % d'un exercice à l'autre;
- 4 338 511 abonnés des services Internet haute vitesse de détail, soit une augmentation de 9,1 % d'un exercice à l'autre;
- 2 723 388 abonnés des services de télé de détail au total, ce qui inclut 2 010 829 abonnés des services de télé IP de détail, soit une augmentation de 5,4 % d'un exercice à l'autre, et 712 559 abonnés du service de télé par satellite de détail, soit une diminution de 12,7 % d'un exercice à l'autre;
- 2 101 740 abonnés des SAR résidentiels de détail, en baisse de 4,8 % d'un exercice à l'autre.

2.3 Produits d'exploitation

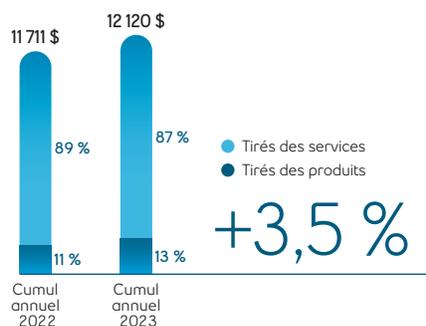
BCE

Produits des activités ordinaires
(en millions de dollars)



BCE

Produits des activités ordinaires
(en millions de dollars)



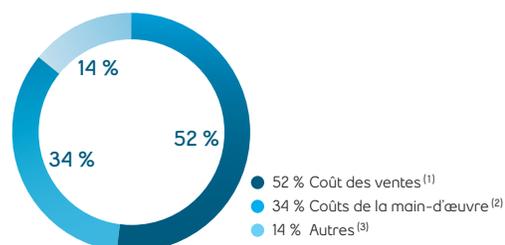
	T2 2023	T2 2022	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	5 354	5 135	219	4,3 %	10 721	10 251	470	4,6 %
Bell Média	805	821	(16)	(1,9)%	1 585	1 646	(61)	(3,7)%
Éliminations intersectorielles	(93)	(95)	2	2,1 %	(186)	(186)	-	-
Total des produits d'exploitation de BCE	6 066	5 861	205	3,5 %	12 120	11 711	409	3,5 %

BCE

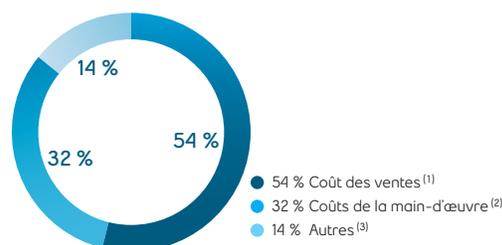
Les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 3,5 % au deuxième trimestre et au premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2022, en raison de la hausse des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits. Les produits tirés des services se sont établis à 5 303 millions \$ au T2 2023 et à 10 525 millions \$ en cumul annuel, en hausse de 1,3 % et de 1,1 %, respectivement. Les produits d'exploitation tirés des produits se sont établis à 763 millions \$ au T2 2023 et à 1 595 millions \$ en cumul annuel, en hausse de 21,5 % et de 22,6 %, respectivement. La hausse des produits d'exploitation est attribuable à l'augmentation des produits liés à notre secteur Bell SCT, en partie contrebalancée par un recul dans notre secteur Bell Média. Les produits d'exploitation du secteur Bell SCT ont augmenté de 4,3 % au T2 2023 et de 4,6 % au premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits d'exploitation tirés des produits de 21,5 % et de 22,6 %, respectivement, et de la hausse des produits tirés des services de 1,9 % et de 2,0 %, respectivement, attribuables à la croissance continue des produits tirés des services sans fil et des produits tirés des services de données filaires, atténuée par l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires. Les produits d'exploitation de Bell Média ont diminué de 1,9 % au T2 2023 et de 3,7 % pour le premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui reflète principalement la diminution des produits tirés de la publicité.

2.4 Coûts d'exploitation

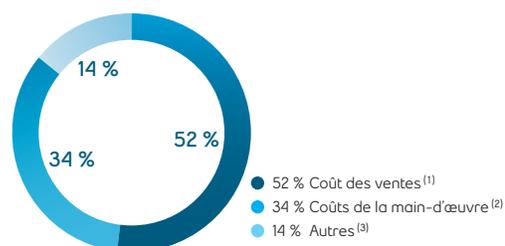
BCE
Profil des coûts d'exploitation
T2 2022



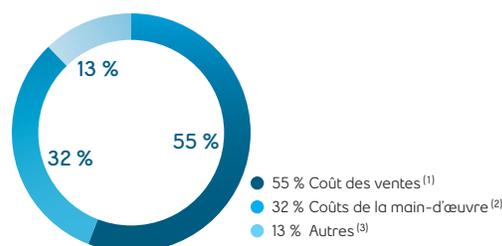
BCE
Profil des coûts d'exploitation
T2 2023



BCE
Profil des coûts d'exploitation
Cumul annuel 2022



BCE
Profil des coûts d'exploitation
Cumul annuel 2023



	T2 2023	T2 2022	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	(2 923)	(2 771)	(152)	(5,5)%	(5 884)	(5 511)	(373)	(6,8)%
Bell Média	(591)	(595)	4	0,7 %	(1 239)	(1 212)	(27)	(2,2)%
Éliminations intersectorielles	93	95	(2)	(2,1)%	186	186	-	-
Total des coûts d'exploitation de BCE	(3 421)	(3 271)	(150)	(4,6)%	(6 937)	(6 537)	(400)	(6,1)%

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

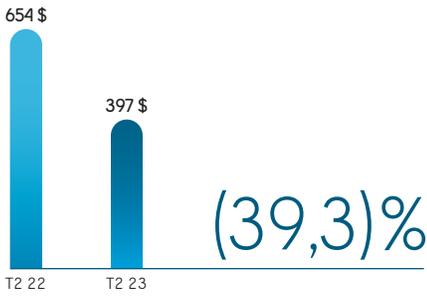
Les coûts d'exploitation de BCE ont augmenté de 4,6 % au T2 2023 et de 6,1 % au cours du premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent du fait des hausses des charges de 5,5 % et de 6,8 %, respectivement, dans le secteur Bell SCT. De plus, durant le premier semestre de l'exercice, les coûts d'exploitation ont subi l'incidence défavorable de l'augmentation d'un exercice à l'autre de 2,2 % des charges du secteur Bell Média.

2.5 Bénéfice net

BCE

Bénéfice net

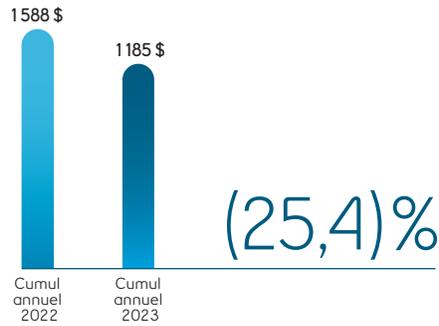
(en millions de dollars)



BCE

Bénéfice net

(en millions de dollars)



Au deuxième trimestre de 2023, le bénéfice net a diminué de 257 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse des autres charges et de la charge d'intérêts, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et de l'augmentation de l'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par la diminution de la perte de valeur d'actifs et la hausse du BAIIA ajusté.

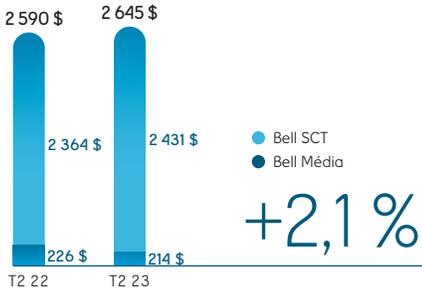
En cumul annuel en 2023, le bénéfice net a diminué de 403 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse des autres charges et de la charge d'intérêts, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et de l'augmentation de la dotation aux amortissements, facteurs en partie contrebalancés par la diminution de la perte de valeur d'actifs.

2.6 BAIIA ajusté

BCE

BAIIA ajusté

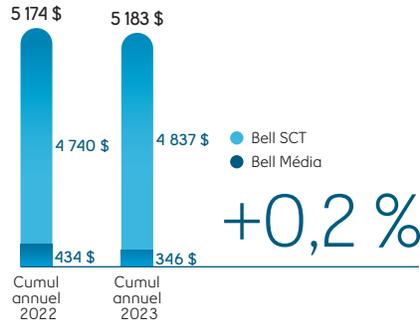
(en millions de dollars)



BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



	T2 2023	T2 2022	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	2 431	2 364	67	2,8 %	4 837	4 740	97	2,0 %
Bell Média	214	226	(12)	(5,3)%	346	434	(88)	(20,3)%
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 645	2 590	55	2,1 %	5 183	5 174	9	0,2 %

BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,1 % au T2 2023 et de 0,2 % au premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la hausse dans le secteur Bell SCT de 2,8 % et de 2,0 %, respectivement, atténuée par la baisse dans le secteur Bell Média de 5,3 % et de 20,3 %, respectivement. La croissance du BAIIA ajusté de BCE est attribuable à la hausse des produits d'exploitation, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 43,6 % pour le T2 2023 et à 42,8 % en cumul annuel, en baisse de 0,6 point et de 1,4 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2022, en raison de la proportion plus élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires et de l'augmentation des coûts d'exploitation, atténuées en partie par l'effet des produits tirés des services.

2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

2023

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 100 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023 et de 149 millions \$ depuis le début de l'exercice comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 80 millions \$ au T2 2023 et de 109 millions \$ en cumul annuel au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 20 millions \$ au T2 2023 et de 40 millions \$ en cumul annuel;

2022

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 40 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022 et de 53 millions \$ depuis le début de l'exercice comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 38 millions \$ au T2 2022 et de 56 millions \$ en cumul annuel au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 2 millions \$ au T2 2022 et un recouvrement de 3 millions \$ en cumul annuel.

2.8 Amortissements

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles pour le deuxième trimestre de 2023 et en cumul annuel a augmenté de 3 millions \$ et de 30 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2022, essentiellement en raison d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux sans fil et à large bande.

Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles pour le deuxième trimestre de 2023 et en cumul annuel a augmenté de 30 millions \$ et de 53 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2022, en raison surtout du volume accru d'immobilisations.

2.9 Charges financières

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts pour le deuxième trimestre de 2023 ont augmenté de 90 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des soldes moyens des dettes et de l'augmentation des taux d'intérêt.

Les charges d'intérêts en cumul annuel en 2023 ont augmenté de 174 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des soldes moyens des dettes et de l'augmentation des taux d'intérêt moyens.

Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice et sur l'actif (le passif) net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le 1^{er} janvier 2023, le taux d'actualisation était de 5,3 %, comparativement à 3,2 % le 1^{er} janvier 2022.

Au deuxième trimestre de 2023 et en cumul annuel, les rendements nets des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont augmenté de 20 millions \$ et de 29 millions \$, respectivement, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'un taux d'actualisation plus élevé en 2023 et d'une situation d'actif net plus élevée.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments de (perte globale) bénéfice global.

2.10 Perte de valeur d'actifs

Au cours du deuxième trimestre de 2023 et en cumul annuel, les pertes de valeur ont diminué de 106 millions \$ et de 74 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, et sont principalement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2.11 Autres charges

2023

Au cours du deuxième trimestre de 2023, les autres charges de 311 millions \$ comprennent des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, dont une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises et des pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, facteurs en partie contrebalancés par des profits sur nos placements à la suite de la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production.

Les autres charges de 190 millions \$ en cumul annuel en 2023 comprennent des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui comprennent une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises, partiellement contrebalancées par des profits sur nos placements à la suite de la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production, des profits sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles liées à la vente d'un terrain dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers, de la hausse des produits d'intérêts, du bénéfice d'exploitation sur les participations mises en équivalence et des profits nets liés à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.

2022

Les autres charges de 97 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022 comprenaient des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des pertes sur nos placements en titres de capitaux propres, dont une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises, en partie contrebalancée par un profit sur placements lié à une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

Les autres charges de 4 millions \$ en cumul annuel pour 2022 découlent des pertes sur nos placements en titres de capitaux propres, dont une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises, et des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette, en partie contrebalancés par des profits sur placements liés à la vente de notre filiale entièrement détenue, 6362222 Canada Inc. (Createch), et à une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

2.12 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 41 millions \$ au deuxième trimestre de 2023 par rapport à la période correspondante de 2022, en raison principalement de l'augmentation du bénéfice imposable.

L'impôt sur le résultat a diminué de 24 millions \$ en cumul annuel en 2023 par rapport à la période correspondante de 2022, en raison principalement de la baisse du bénéfice imposable.

2.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

Au deuxième trimestre de 2023, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est chiffré à 329 millions \$, en baisse de 267 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse des autres charges et de la charge d'intérêts, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et de l'augmentation de l'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par la diminution de la perte de valeur d'actifs et la hausse du BAIIA ajusté.

En cumul annuel en 2023, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à 1 054 millions \$, en baisse de 419 millions \$, en raison de la hausse des autres charges et de la charge d'intérêts, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et de l'augmentation de la dotation aux amortissements, facteurs en partie contrebalancés par la diminution de la perte de valeur d'actifs et la baisse de l'impôt sur le résultat.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à 0,37 \$ au T2 2023, a diminué de 0,29 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le BPA de BCE s'est établi à 1,16 \$ en cumul annuel en 2023, soit une baisse de 0,46 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au cours du deuxième trimestre de 2023, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 722 millions \$, soit 0,79 \$ par action ordinaire, comparativement à 791 millions \$, soit 0,87 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté du premier semestre de 2023 s'est établi à 1 494 millions \$, soit 1,64 \$ par action ordinaire, comparativement à 1 602 millions \$, soit 1,76 \$ par action ordinaire, pour le premier semestre de 2022.

3 Analyse des secteurs d'activité

3.1 Bell SCT

Principaux faits récents touchant nos activités

Acquisition de la société de services d'informatique en nuage FX Innovation

Le 1^{er} juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux, pour une contrepartie en trésorerie de 157 millions \$, de laquelle un montant de 12 millions \$ est payable dans un délai de deux ans, et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 6 millions \$ conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 7 millions \$. Cette acquisition allie l'agilité, la culture d'entreprise en démarrage et l'expertise approfondie en matière de services infonuagiques de FX Innovation aux réseaux de fibre optique et 5G de nouvelle génération, aux ressources et à l'envergure de Bell pour offrir des solutions technologiques d'avant-garde aux entreprises canadiennes. Les résultats de FX Innovation sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

Repositionnement de la marque Virgin Plus et lancement de forfaits de services sans fil 5G et illimités

Virgin Plus a dévoilé une image renouvelée, annonçant une gamme de services plus abordables destinée à toutes et à tous, y compris aux nouveaux arrivants au Canada, ainsi qu'une nouvelle campagne de marque et une bonification des avantages pour les membres. La gamme de services comprend le lancement de forfaits illimités à l'échelle nationale et l'accès au réseau 5G à un prix abordable sans zones réservées aux membres dans l'ensemble du Canada. Ces nouvelles offres s'ajoutent à la gamme de services déjà bien garnie des services abordables offerts par Virgin Plus, dont le service Internet haute vitesse et l'application de service de télé pour les membres de l'Ontario et du Québec.

Le service Internet pure fibre de Bell classé comme technologie Internet et Wi-Fi la plus rapide au Canada

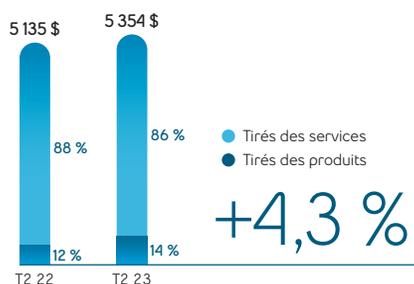
Le service Internet pure fibre de Bell a été nommé le plus rapide au Canada dans le cadre du rapport lié aux prix Speedtest Awards d'Ookla pour le T1 et le T2⁽¹⁾. Il s'agit d'une analyse semestrielle de la performance des services sur fil et sans fil dans l'ensemble du pays. Les prix Speedtest Awards du T1 et du T2 se basent sur les résultats Speedtest recueillis de façon indépendante et analysés par Ookla pour reconnaître le fournisseur de réseau qui offre la meilleure vitesse au Canada. Le service Wi-Fi pure fibre de Bell a également été nommé le Wi-Fi le plus rapide au pays dans ce rapport. Compte tenu des reconnaissances déjà obtenues par Bell, qui a été désignée le meilleur FSI pour les jeux par PCMag⁽²⁾ et le FSI le plus digne de confiance par BrandSpark⁽³⁾, Bell est le fournisseur de services Internet le plus primé au Canada⁽⁴⁾.

Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance au T2 2023

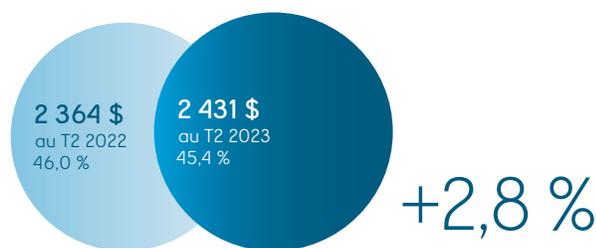
Bell SCT

Produits des activités ordinaires
(en millions de dollars)



Bell SCT

BAIIA ajusté
(en millions de dollars)
Marge du BAIIA ajusté (%)



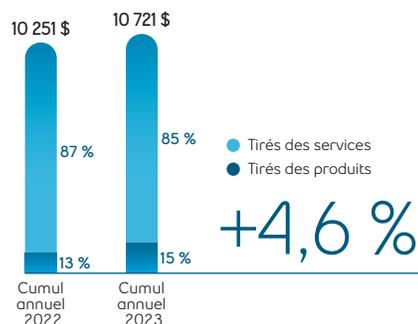
(1) D'après l'analyse des données Speedtest Intelligence effectuée par Ookla, une société de test Web et de diagnostic réseau, pour le T1 et le T2 2023. Ookla a comparé 13 671 040 tests initiés par des utilisateurs effectués sur diverses applications Speedtest connectées à un réseau fixe, y compris des tests effectués sur des téléphones mobiles au moyen d'une connexion Wi-Fi.

(2) PCMag fournit des évaluations indépendantes qui s'appuient sur des données obtenues en laboratoire et portent sur les produits et services reposant la technologie la plus récente. Bell a été nommée Meilleur FSI parmi les principaux fournisseurs pour les jeux au pays pour une deuxième année de suite dans le rapport sur les meilleurs FSI du Canada pour les jeux en 2023 selon l'indice de qualité de PCMag (vitesse, temps d'attente et instabilité) comparant les principaux FSI canadiens du 1^{er} décembre 2021 au 5 décembre 2022.

(3) Bell a été élue la marque la plus digne de confiance dans la catégorie Fournisseur d'Internet haute vitesse selon les consommateurs canadiens d'après l'Étude 2023 de BrandSpark sur la confiance de la population canadienne, une société de recherche et de services-conseils. Les gagnants ont été sélectionnés en fonction des résultats d'un sondage national réalisé auprès de 15 878 acheteurs canadiens qui ont répondu spontanément et sans aide lorsqu'on leur a demandé quelles marques leur inspiraient le plus confiance et pourquoi, dans les catégories de services qu'ils avaient récemment achetés.

(4) Société la plus primée selon l'analyse concurrentielle de Bell. Les reconnaissances de Bell comprennent le Speedtest Awards du T1 et du T2 2023 d'Ookla, la désignation de « Meilleur FSI parmi les principaux fournisseurs pour les jeux de 2023 » par PCMag et la désignation de « FSI le plus digne de confiance de 2023 » par BrandSpark.

Bell SCT
Produits des activités ordinaires
(en millions de dollars)



Bell SCT
BAIIA ajusté
(en millions de dollars)
Marge du BAIIA ajusté (%)



Croissance totale des abonnés utilisant des téléphones mobiles⁽²⁾

+4,4 %

T2 2023 vs T2 2022

Activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles

111 282

hausse de 33,8 % vs T2 2022

Activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles

14 257

au T2 2023

Taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles au T2 2023

0,94 %

hausse de 0,19 pt vs T2 2022

Revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles⁽³⁾ par mois

—

T2 2023 : 59,16 \$
T2 2022 : 59,17 \$

Croissance des abonnés des services Internet haute vitesse de détail⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾

+9,1 %

T2 2023 vs T2 2022

Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T2 2023

24 934

hausse de 10,2 % vs T2 2022

Croissance des abonnés des services de télé de détail⁽¹⁾⁽⁵⁾

—

T2 2023 vs T2 2022

Activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail au T2 2023

11 506

hausse de 7 668 vs T2 2022

Diminution des abonnés des SAR résidentiels de détail⁽¹⁾⁽⁵⁾

(4,8) %

T2 2023 vs T2 2022

(1) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(2) Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 73 229 anciens abonnés des services d'affaires qui ne génèrent pas de produits.

(3) À compter du T1 2023, en raison de l'incidence des changements apportés à l'information sectorielle sur les éliminations intersectorielles, le RMU a été mis à jour et se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT (auparavant, les produits d'exploitation tirés des services sans fil) divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.

(4) Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés.

(5) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 128 065 abonnés, de 2 315 abonnés et de 64 498 abonnés, respectivement.

Résultats de Bell SCT

Produits des activités ordinaires

	T2 2023	T2 2022	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil	1 766	1 692	74	4,4 %	3 489	3 327	162	4,9 %
Services de données filaires	2 021	1 974	47	2,4 %	4 022	3 927	95	2,4 %
Services voix filaires	722	756	(34)	(4,5)%	1 448	1 527	(79)	(5,2)%
Autres services sur fil	75	78	(3)	(3,8)%	153	155	(2)	(1,3)%
Produits externes tirés des services	4 584	4 500	84	1,9 %	9 112	8 936	176	2,0 %
Produits intersectoriels tirés des services	7	7	–	–	14	14	–	–
Produits d'exploitation tirés des services	4 591	4 507	84	1,9 %	9 126	8 950	176	2,0 %
Services sans fil	626	542	84	15,5 %	1 252	1 105	147	13,3 %
Services sur fil	137	86	51	59,3 %	343	196	147	75,0 %
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits	763	628	135	21,5 %	1 595	1 301	294	22,6 %
Total des produits externes	5 347	5 128	219	4,3 %	10 707	10 237	470	4,6 %
Total des produits d'exploitation	5 354	5 135	219	4,3 %	10 721	10 251	470	4,6 %

Les **produits d'exploitation du secteur Bell SCT** ont augmenté de 4,3 % au T2 2023 et de 4,6 % au premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits d'exploitation tirés des produits et des produits tirés des services. La hausse des produits tirés des services est attribuable principalement à l'augmentation des produits tirés des services sans fil et des produits tirés des services de données filaires, atténuée par l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires.

Les **produits d'exploitation tirés des services du secteur Bell SCT** ont augmenté de 1,9 % au cours du trimestre et de 2,0 % au cours du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2022.

• Les **produits tirés des services sans fil** ont augmenté de 4,4 % au T2 2023 et de 4,9 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- l'accroissement continu de la clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés;
- l'effet des augmentations des tarifs;
- la hausse des produits tirés des services d'itinérance en raison de l'augmentation des voyages à l'étranger.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'incidence des pressions concurrentielles sur les prix;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées.

• Les **produits tirés des services de données filaires** ont augmenté de 2,4 % au T2 2023 et au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail, conjuguée à l'effet des majorations tarifaires des services résidentiels;
- l'acquisition de Distributel en décembre 2022 et de FX Innovation en juin 2023 et d'autres acquisitions de petite envergure effectuées au cours du trimestre.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels;
- la baisse continue de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite.

En outre, au premier semestre de l'exercice, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, les produits tirés des solutions d'affaires ont subi l'incidence défavorable de la vente de notre filiale entièrement détenue, Createch, en mars 2022.

• Les **produits tirés des services voix filaires** ont diminué de 4,5 % au T2 2023 et de 5,2 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- l'érosion continue des SAR résidentiels de détail, conjuguée aux baisses des services voix d'affaires, découlant de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet;
- la baisse des ventes de gros de minutes de conversations interurbaines internationales.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels;
- l'acquisition de Distributel en décembre 2022 et d'autres acquisitions de petite envergure effectuées au cours du trimestre.

Les **produits d'exploitation tirés des produits du secteur Bell SCT** ont augmenté de 21,5 % au T2 2023 et de 22,6 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

- Les **produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil** ont augmenté de 15,5 % au T2 2023 et de 13,3 % au premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la proportion plus importante de ventes de téléphones mobiles haut de gamme et de la rigueur accrue de la tarification.
- Les **produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil** ont augmenté de 59,3 % au T2 2023 et de 75,0 % au premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2022, en raison de la solidité des ventes aux grandes entreprises clientes, ce qui reflète l'atténuation de l'incidence d'un exercice à l'autre des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	T2 2023	T2 2022	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(2 923)	(2 771)	(152)	(5,5)%	(5 884)	(5 511)	(373)	(6,8)%
BAIIA ajusté	2 431	2 364	67	2,8 %	4 837	4 740	97	2,0 %
Marge du BAIIA ajusté	45,4 %	46,0 %		(0,6) pt	45,1 %	46,2 %		(1,1) pt

Les **coûts d'exploitation du secteur Bell SCT** ont augmenté de 5,5 % au T2 2023 et de 6,8 % au premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2022, en raison des facteurs suivants :

- la hausse du coût des produits vendus liée à l'augmentation des produits des activités ordinaires;
- la hausse des coûts liés à l'acquisition de Distributel en décembre 2022 et de FX Innovation en juin 2023 et à d'autres acquisitions de petite envergure effectuées au cours du trimestre;
- l'augmentation des coûts d'exploitation des réseaux, notamment en raison de la poursuite du déploiement de notre réseau mobile 5G.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'épargne-retraite découlant de la baisse de la charge au titre des prestations définies attribuable à la hausse d'un exercice à l'autre du taux d'actualisation;
- la baisse des coûts de la main-d'œuvre découlant de la diminution des effectifs et des économies au titre des contrats avec les fournisseurs.

En outre, au cours du premier semestre de l'exercice, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, les coûts d'exploitation ont subi l'incidence défavorable de la hausse d'un exercice à l'autre des coûts liés à la programmation télé et au contenu, de l'augmentation des charges liées à la main-d'œuvre et des pressions inflationnistes sur les coûts, qui se sont atténuées d'un exercice à l'autre au T2 2023. Ces facteurs ont été partie contrebalancés par la baisse des coûts découlant de la vente de notre filiale entièrement détenue, Createch, en mars 2022.

Le **BAIIA ajusté du secteur Bell SCT** a augmenté de 2,8 % au T2 2023 et de 2,0 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des produits d'exploitation, contrebalancée par la hausse des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 45,4 % pour le T2 2023 et à 45,1 % pour le premier semestre de l'exercice, en baisse de 0,6 point et de 1,1 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2022, en raison de la proportion plus élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires et de l'augmentation des coûts d'exploitation, contrebalancées en partie par l'effet des produits tirés des services.

Données opérationnelles de Bell SCT

Services sans fil

	T2 2023	T2 2022	Variation	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation	% de variation
Téléphones mobiles								
RMU combiné (\$/mois)	59,16	59,17	(0,01)	–	58,66	58,39	0,27	0,5 %
Activations brutes d'abonnés	502 940	415 270	87 670	21,1 %	908 475	765 178	143 297	18,7 %
Services postpayés	347 746	266 600	81 146	30,4 %	620 355	497 313	123 042	24,7 %
Services prépayés	155 194	148 670	6 524	4,4 %	288 120	267 865	20 255	7,6 %
Activations (pertes) nettes d'abonnés	125 539	110 761	14 778	13,3 %	152 174	142 937	9 237	6,5 %
Services postpayés	111 282	83 197	28 085	33,8 %	154 571	117 427	37 144	31,6 %
Services prépayés	14 257	27 564	(13 307)	(48,3)%	(2 397)	25 510	(27 907)	n.s.
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,27 %	1,07 %		(0,20) pt	1,28 %	1,10 %		(0,18) pt
Services postpayés	0,94 %	0,75 %		(0,19) pt	0,92 %	0,77 %		(0,15) pt
Services prépayés	4,68 %	4,41 %		(0,27) pt	4,98 %	4,51 %		(0,47) pt
Abonnés ⁽¹⁾	10 028 031	9 602 122	425 909	4,4 %	10 028 031	9 602 122	425 909	4,4 %
Services postpayés ⁽¹⁾	9 151 229	8 747 472	403 757	4,6 %	9 151 229	8 747 472	403 757	4,6 %
Services prépayés	876 802	854 650	22 152	2,6 %	876 802	854 650	22 152	2,6 %
Appareils mobiles connectés								
Activations nettes d'abonnés	79 537	(344)	79 881	n.s.	150 279	48 533	101 746	n.s.
Abonnés ⁽¹⁾	2 589 520	2 298 327	291 193	12,7 %	2 589 520	2 298 327	291 193	12,7 %

n.s. : non significatif

(1) Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés afin d'en retirer 73 229 et 12 577 anciens abonnés des services d'affaires, respectivement, qui ne génèrent pas de produits.

Au T2 2023, le **RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** s'est chiffré à 59,16 \$ et n'a essentiellement pas varié d'un exercice à l'autre, fléchissant de 0,01 \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- l'incidence des pressions concurrentielles sur les prix;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs;
- la hausse des produits tirés des services d'itinérance en raison de l'augmentation des voyages à l'étranger.

Au premier semestre de l'exercice, le **RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** s'est établi à 58,66 \$, en hausse de 0,5 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, car les hausses de taux et l'augmentation des produits tirés des services d'itinérance ont plus que compensé les pressions concurrentielles sur les prix et la baisse des frais de dépassement de données.

Les **activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 21,1 % au T2 2023 et de 18,7 % au premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés et prépayés.

- Les **activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 30,4 % au deuxième trimestre et de 24,7 % au premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la croissance du marché principalement attribuable à la hausse de l'immigration, de l'essor continu de la 5G et de l'offre à succès de forfaits de services.
- Les **activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 4,4 % au T2 2023 et de 7,6 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison du niveau accru d'activité sur le marché découlant de l'augmentation de l'immigration et des voyages au Canada.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 13,3 % au T2 2023 et de 6,5 % au cours du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés, en partie contrebalancée par la diminution du nombre d'activations nettes d'abonnés des services prépayés.

- Les **activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 33,8 % au deuxième trimestre et de 31,6 % au cours du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre d'activations brutes et de la hausse de la migration depuis les services prépayés, en partie contrebalancée par l'augmentation des désactivations d'abonnés.
- Les **activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 13 307 au T2 2023 et de 27 907 au cours du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre de désactivations d'abonnés et de la hausse de la migration vers les services postpayés, en partie contrebalancées par l'augmentation du nombre d'activations brutes.

Le **taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** de 1,27 % au T2 2023 et de 1,28 % en cumul annuel a augmenté de 0,20 point et de 0,18 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

- Le **taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** de 0,94 % pour le trimestre et de 0,92 % pour le premier semestre de l'exercice a augmenté de 0,19 point et de 0,15 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'offre accrue de tarifs promotionnels sur le marché et de la hausse du niveau d'activité sur le marché.
- Le **taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** de 4,68 % pour le trimestre et de 4,98 % pour le premier semestre de l'exercice a augmenté de 0,27 point et de 0,47 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'activité accrue sur le marché et d'offres promotionnelles plus alléchantes dans le marché sur les marques économiques postpayées.

Les **abonnés utilisant des téléphones mobiles** au 30 juin 2023 totalisaient 10 028 031, en hausse de 4,4 % par rapport à 9 602 122 abonnés enregistrés à la fin du T2 2022. De ce nombre, on compte 9 151 229 abonnés des services postpayés, soit une hausse de 4,6 %, comparativement à 8 747 472 abonnés à la fin du T2 2022, et 876 802 abonnés des services prépayés, soit une hausse de 2,6 %, comparativement à 854 650 abonnés à la fin du T2 2022.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** ont augmenté de 79 881 au T2 2023 et de 101 746 pour le premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la hausse des activations nettes d'Internet des objets (IdO) des entreprises, de la hausse du nombre d'abonnements pour voiture connectée et de la baisse des pertes nettes liées aux appareils de données, surtout en raison de la baisse des désactivations des tablettes.

Les **abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** au 30 juin 2023 totalisaient 2 589 520, en hausse de 12,7 %, par rapport à 2 298 327 abonnés enregistrés à la fin du T2 2022.

Services de données filaires

Services Internet haute vitesse de détail

	T2 2023	T2 2022	Variation	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation	% de variation
Activations nettes d'abonnés des services de détail	24 934	22 620	2 314	10,2 %	52 208	48 644	3 564	7,3 %
Abonnés des services de détail ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	4 338 511	3 977 387	361 124	9,1 %	4 338 511	3 977 387	361 124	9,1 %

(1) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 35 080 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(2) Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés.

(3) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 128 065 abonnés.

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail** ont augmenté de 10,2 % au T2 2023 et de 7,3 % pour le premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2022, en raison de la hausse des activations brutes découlant de la croissance continue dans les zones de couverture de notre réseau de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP), de la contribution de l'acquisition de Distributel et d'autres acquisitions de petite envergure effectuées au cours du trimestre et de l'offre à succès de forfaits de services. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'intensité accrue de la concurrence d'un exercice à l'autre et la baisse des activations nettes dans les zones de couverture de notre réseau autre que le réseau FTTH.

Les **abonnés des services Internet haute vitesse de détail** au 30 juin 2023 totalisaient 4 338 511, en hausse de 9,1 % par rapport à 3 977 387 abonnés à la fin du T2 2022. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 35 080 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Services de télé de détail

	T2 2023	T2 2022	Variation	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation	% de variation
Pertes nettes d'abonnés des services de détail	(14 404)	(11 527)	(2 877)	(25,0)%	(28 353)	(19 888)	(8 465)	(42,6)%
Services de télé IP	11 506	3 838	7 668	n.s.	22 405	16 098	6 307	39,2 %
Service de télé par satellite	(25 910)	(15 365)	(10 545)	(68,6)%	(50 758)	(35 986)	(14 772)	(41,0)%
Total des abonnés des services de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	2 723 388	2 724 147	(759)	-	2 723 388	2 724 147	(759)	-
Services de télé IP ⁽¹⁾⁽²⁾	2 010 829	1 907 564	103 265	5,4 %	2 010 829	1 907 564	103 265	5,4 %
Service de télé par satellite	712 559	816 583	(104 024)	(12,7)%	712 559	816 583	(104 024)	(12,7)%

n.s. : non significatif

(1) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 243 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(2) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 2 315 abonnés.

Les **activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail** ont augmenté de 7 668 au T2 2023 et de 6 307 au premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la hausse des activations découlant de l'offre de forfaits de services enrichie et de l'utilisation accrue des services Internet, partiellement contrebalancées par l'augmentation des désactivations liée à la hausse du nombre de clients dont les offres promotionnelles ont pris fin, à l'intensité accrue de la concurrence et à la substitution plus importante en faveur des services de télé par contournement.

Les **pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail** ont augmenté de 68,6 % au T2 2023 et de 41,0 % pour le premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2022, en réaction aux offres accrocheuses des concurrents dans la câblodistribution, particulièrement dans les zones rurales, et à la substitution plus importante en faveur des services de télé par contournement.

Le **nombre total de pertes nettes d'abonnés des services de télé de détail** (télé IP et télé par satellite réunies) a augmenté de 25,0 % au T2 2023 et de 42,6 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2022, en raison de l'augmentation des pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite, contrebalancée en partie par l'augmentation des activations nettes d'abonnés des services de télé IP.

Les **abonnés des services de télé IP de détail** totalisaient 2 010 829 au 30 juin 2023, en hausse de 5,4 % comparativement à 1 907 564 à la fin du T2 2022. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 243 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les **abonnés du service de télé par satellite de détail** totalisaient 712 559 au 30 juin 2023, en baisse de 12,7 % comparativement à 816 583 à la fin du T2 2022.

Le **nombre total d'abonnés des services de télé de détail** (télé IP et télé par satellite réunies) s'établissait à 2 723 388 au 30 juin 2023, en baisse de 759 par rapport à 2 724 147 à la fin du T2 2022. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services de télé de détail a augmenté de 243 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Services voix filaires

	T2 2023	T2 2022	Variation	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation	% de variation
Pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail	(49 608)	(52 712)	3 104	5,9 %	(96 489)	(95 057)	(1 432)	(1,5)%
SAR résidentiels de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	2 101 740	2 207 004	(105 264)	(4,8)%	2 101 740	2 207 004	(105 264)	(4,8)%

(1) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des SAR résidentiels de détail a augmenté de 7 458 abonnés, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(2) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des SAR résidentiels de détail a augmenté de 64 498 abonnés.

Les **pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail** se sont améliorées de 5,9 % au T2 2023 par rapport au T2 2022, en raison de la hausse des activations, ce qui reflète l'offre à succès de forfaits de services, contrebalancée en partie par l'incidence défavorable de la substitution continue en faveur des technologies sans fil et Internet. À l'inverse, au cours du premier semestre de l'exercice, les pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail ont augmenté de 1,5 % par rapport à la période correspondante de 2022, en raison de la hausse des désactivations d'un exercice à l'autre, principalement imputable à la baisse des désactivations au T1 2022 en raison de la pandémie de COVID-19, qui a plus que contrebalancé l'augmentation des activations brutes d'un exercice à l'autre.

Les **abonnés des SAR résidentiels de détail** se sont chiffrés à 2 101 740 au 30 juin 2023, soit une baisse de 4,8 % par rapport à 2 207 004 à la fin du T2 2022. Cette baisse représente une amélioration par rapport au taux d'érosion de 7,3 % enregistré au T2 2022, qui découle principalement de l'incidence de l'acquisition de Distributel au T4 2022 et d'autres acquisitions de plus petite envergure au T2 2023, qui ont entraîné l'augmentation de notre clientèle d'abonnés de 7 458.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2023 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell Média présentée à la section 3.2, *Bell Média*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux et une croissance de notre clientèle des services prépayés.
- L'accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché.
- La poursuite de l'expansion et du déploiement des réseaux sans fil 5G et 5G+, en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.
- La poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne.
- Le ralentissement de la croissance du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles découlant de la hausse des abonnements aux services 5G et de la hausse des produits tirés des services d'itinérance attribuable à l'assouplissement des restrictions en matière de voyages imposées en raison de la pandémie de COVID-19, en partie contrebalancées par la diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable notamment à la poursuite de l'adoption de plans de services de données illimitées.
- L'adoption accélérée par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et d'IdO.
- L'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes.
- La poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- La poursuite des lancements d'offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels par nos concurrents dans la câblodistribution dans les zones où nous fournissons des services sur fil locaux, facteur atténué par la croissance de notre part de marché en ce qui a trait aux forfaits de services résidentiels concurrentiels.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- Le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler la clientèle d'affaires.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement.
- L'adoption accrue par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé.
- La consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau d'investissements constant.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

3.2 Bell Média

Principaux faits récents touchant nos activités

Lancement de nouvelles solutions publicitaires et de nouveaux produits fondés sur les données

Bell Média a dévoilé de nouvelles solutions publicitaires améliorées, notamment le service Télévision adressable, de nouvelles mises à jour apportées à son outil de gestion stratégique des audiences (SAM), l'élargissement de l'inventaire de sa plateforme côté demande de Bell (DSP), de nouvelles capacités d'attribution et la technologie Audio adressable, ce qui améliore la technologie en matière d'achat de publicité et de médias au Canada. Accessible par le biais de la Plateforme Marketing Bell, la gamme de produits fondés sur les données combine l'innovation, le contenu et la technologie de Bell et de Bell Média, pour bâtir un avenir intégré et automatisé pour les spécialistes du marketing canadiens.

- La nouvelle offre de Télévision adressable de Bell Média permet aux annonceurs de diffuser des publicités personnalisées à des foyers ou à des appareils ciblés, en fonction des données démographiques et comportementales. Celle-ci est offerte sur la vidéo sur demande (VSD), les diffusions en direct ainsi que le contenu linéaire.
- Les récentes mises à niveau apportées à SAM, l'outil exclusif de SAM de Bell Média, comprennent une optimisation plus rapide, de meilleures propositions, des capacités d'utilisateur accrues et des fonctions d'automatisation.
- Bell DSP, la plateforme de publicité programmatique de classe mondiale de Bell Média, enrichit son offre grâce à la technologie Audio adressable et à un accès exclusif au service Télévision adressable et à l'inventaire exclusif de Crave. La technologie Audio adressable, qui sera lancée plus tard cette année, permet aux marques d'insérer des publicités audio numériques dans des radiodiffusions et des baladodiffusions en direct, et de cibler l'auditoire.
- L'outil Bell Analytique a élargi ses capacités grâce à de nouvelles sources de données. Celles-ci font la promotion des achats omnicanaux, comme le reciblage du visionnement de la télé, ainsi qu'une plus grande portée pour l'outil Gestionnaire d'auditoire de Bell. Cette amélioration permet aux annonceurs de créer et de cibler des auditoires personnalisés des services de télé connectée, ce qui maximise le rendement de leurs investissements dans le domaine numérique en superposant des niveaux de ciblage précis dans l'ensemble de l'inventaire des services de télé connectée, y compris les offres disponibles dans le catalogue de vidéo de choix de Bell DSP. L'outil Perspectives d'attribution de Bell s'ajoute aussi à Bell Analytique. Cette nouvelle fonction novatrice fournit aux annonceurs des rapports détaillés et interactifs sur l'efficacité de leurs campagnes sur les plateformes de Bell Média.

Lancement des abonnements soutenus par la publicité sur Crave

Crave a élargi son offre de services de diffusion directement aux consommateurs en y ajoutant de nouveaux forfaits d'abonnement soutenus par la publicité. Les nouveaux forfaits offrent à la clientèle plusieurs options pour accéder à la sélection croissante de contenu primé et de qualité supérieure de Crave. Grâce à ceux-ci, les consommateurs peuvent s'abonner à Crave De Base avec pubs pour 9,99 \$ par mois, ou à Crave Standard avec pubs pour 14,99 \$ par mois. L'option Crave Premium sans pubs, telle qu'on la connaît, est toujours offerte à 19,99 \$ par mois.

Entente sur du contenu avec Warner Bros. Discovery

Le 2 mai 2023, Bell Média a annoncé la conclusion d'une entente de licence exclusive à long terme avec Warner Bros. Discovery. Cette entente porte sur du contenu provenant du vaste portefeuille de Warner Bros. Discovery, qui comprend notamment des séries originales de HBO et de Max, des films de Warner Bros., des films de l'univers DC et du monde des sorciers de Harry Potter, des nouvelles séries disponibles sur câble et des séries télévisées de la bibliothèque, ainsi que les droits de première diffusion pour les films de Warner Bros. et les films de la bibliothèque.

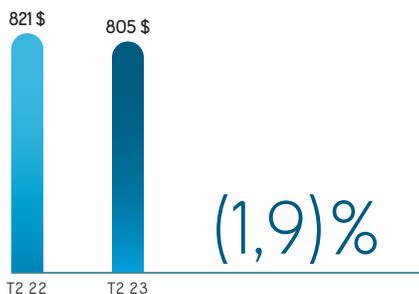
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance au T2 2023

Bell Média

Produits des activités ordinaires

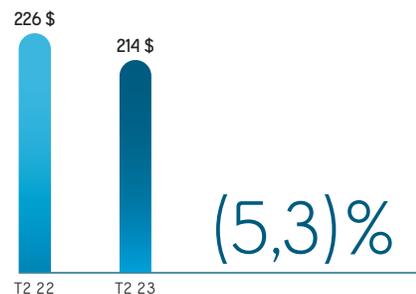
(en millions de dollars)



Bell Média

BAlIA ajusté

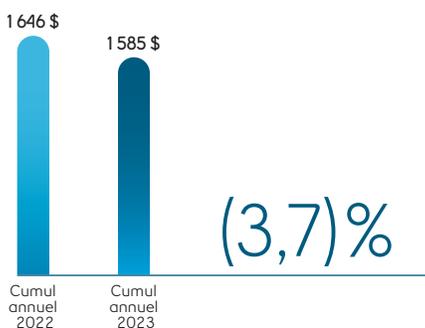
(en millions de dollars)



Bell Média

Produits des activités ordinaires

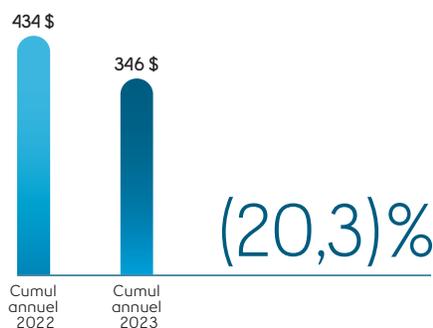
(en millions de dollars)



Bell Média

BAlIA ajusté

(en millions de dollars)



Résultats de Bell Média

Produits des activités ordinaires

	T2 2023	T2 2022	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation (\$)	% de variation
Produits externes	719	733	(14)	(1,9)%	1 413	1 474	(61)	(4,1)%
Produits intersectoriels	86	88	(2)	(2,3)%	172	172	-	-
Produits d'exploitation tirés de Bell Média	805	821	(16)	(1,9)%	1 585	1 646	(61)	(3,7)%

Les **produits d'exploitation de Bell Média** ont diminué de 1,9 % au T2 2023, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits tirés de la publicité, partiellement contrebalancée par la hausse des produits tirés des frais d'abonnement et des autres produits. Au cours du premier semestre de l'exercice, les produits d'exploitation ont diminué de 3,7 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits tirés de la publicité, des produits tirés des frais d'abonnement et des autres produits. Les produits d'exploitation tiennent compte de la croissance des produits liés au contenu numérique⁽¹⁾ de 20 % au T2 2023 et de 11 % pour le premier semestre de l'exercice précédent, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

- Les **produits tirés de la publicité** ont diminué de 9,0 % au T2 2023 et de 6,9 % au premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits tirés de la publicité de la télé généraliste, de la télé spécialisée et de la radio imputable à la diminution de la demande des annonceurs compte tenu de l'incertitude économique actuelle.
- Les **produits tirés des frais d'abonnement** ont augmenté de 3,9 % au T2 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la croissance continue du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs Crave et aux services de diffusion en continu de sports. Au cours du premier semestre de l'exercice, les produits tirés des frais d'abonnement ont diminué de 0,4 % d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique par l'avantage à l'exercice précédent d'un ajustement rétroactif lié à un contrat conclu avec un fournisseur de services de télé canadien, facteur partiellement contrebalancé par la croissance continue du nombre d'abonnés à Crave et aux services de diffusion sportive en continu directement aux consommateurs.
- Les **autres produits** ont augmenté au T2 2023 par rapport au T2 2022, en raison de la croissance d'un exercice à l'autre attribuable au Grand Prix de Formule 1 du Canada. Cependant, au cours du premier semestre de l'exercice, ce facteur a été plus que contrebalancé par la baisse des ventes de programmes.

(1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	T2 2023	T2 2022	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(591)	(595)	4	0,7 %	(1 239)	(1 212)	(27)	(2,2)%
BAIIA ajusté	214	226	(12)	(5,3)%	346	434	(88)	(20,3)%
Marge du BAIIA ajusté	26,6 %	27,5 %		(0,9) pt	21,8 %	26,4 %		(4,6) pts

Les **coûts d'exploitation de Bell Média** ont diminué de 0,7 % au T2 2023, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- la baisse des coûts liés à la programmation en raison du retour à la normale du calendrier de la Ligue nationale de hockey en 2023;
- l'élimination des droits de licence de la partie II du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) au début du trimestre.

Ce facteurs a été partiellement contrebalancé par :

- les hausses contractuelles continues liées aux coûts du contenu de choix;
- les coûts d'exploitation ont augmenté en raison du Grand Prix de Formule 1 du Canada.

Au premier semestre de l'exercice, les coûts d'exploitation ont augmenté de 2,2 % d'un exercice à l'autre, ce qui a entraîné l'augmentation des coûts liés au contenu et à la programmation.

Le **BAIIA ajusté de Bell Média** a diminué de 5,3 % au T2 2023, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des produits d'exploitation, partiellement contrebalancée par la baisse des coûts d'exploitation. Le BAIIA ajusté en cumul annuel a diminué de 20,3 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits d'exploitation et de l'augmentation des coûts d'exploitation.

Mise à jour des perspectives pour 2023

En date du rapport de gestion annuel 2022 de BCE, nous prévoyions générer une croissance positive des produits tirés de Bell Média en 2023. Nous nous attendons maintenant à ce que les produits de Bell Média en 2023 subissent l'incidence défavorable de l'incertitude économique, notamment les craintes d'une éventuelle récession, le ralentissement actuel du marché publicitaire canadien, ce qui reflète les tendances du marché publicitaire mondial, ainsi que l'interruption de travail des membres la WGA (Writers Guild of America) et de la SAG-AFTRA (Screen Actors Guild and the American Federation of Television and Radio Artists). Une amélioration est attendue à moyen terme, quoiqu'il soit difficile de prévoir avec précision le moment et le rythme de la reprise.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2023 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell SCT présentée à la section 3.1, *Bell SCT*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter la mise à profit continue de notre outil de SAM télévisuelles et des plateformes d'achats DSP, ainsi que la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs qui devrait contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord.
- La croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir de la programmation de qualité.
- Le soutien continu à l'adoption des produits de Crave grâce à une offre élargie de contenus, à l'amélioration de l'expérience client et à une distribution rehaussée.
- La poursuite des investissements dans la programmation originale de Noovo pour mieux servir notre clientèle francophone en leur offrant un vaste éventail de contenu sur leurs plateformes préférées.
- La mise à profit de données de première main pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires et l'attribution.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

4 Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

4.1 Dette nette ⁽¹⁾

	30 juin 2023	31 décembre 2022	Variation (\$)	% de variation
Dette à long terme	28 314	27 783	531	1,9 %
Dette à court terme	6 039	4 137	1 902	46,0 %
50 % des actions privilégiées ⁽²⁾	1 891	1 935	(44)	(2,3)%
Trésorerie	(450)	(99)	(351)	n.s.
Équivalents de trésorerie	(450)	(50)	(400)	n.s.
Dette nette	35 344	33 706	1 638	4,9 %

n.s. : non significatif

(1) La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(2) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 781 millions \$ et 3 870 millions \$ au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement, sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

L'augmentation de 1 902 millions \$ de la dette à court terme et l'augmentation de 531 millions \$ de la dette à long terme s'expliquent par :

- l'émission par Bell Canada des débetures à moyen terme (MTN), série M-58, d'un montant en capital total de 1 050 millions \$;
- l'émission par Bell Canada des débetures MTN, série M-59, d'un montant en capital total de 450 millions \$;
- l'émission par Bell Canada des billets, série US-8, d'un montant en capital total de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA).

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la diminution des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 184 millions \$;
- une diminution nette de 21 millions \$ attribuable à la réduction des obligations locatives et d'autres dettes.

L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 351 millions \$ et de 400 millions \$, respectivement, découle principalement :

- des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 3 612 millions \$;
- de l'émission de titres d'emprunt à long terme de 2 703 millions \$;
- d'un montant de 208 millions \$ découlant des cessions d'entreprises.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- des dépenses d'investissement de 2 393 millions \$;
- des dividendes de 1 721 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 645 millions \$;
- un montant de 221 millions \$ pour les acquisitions d'entreprises;
- la diminution des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 184 millions \$;
- un montant de 156 millions \$ payé pour l'achat de licences d'utilisation de spectre;
- le rachat d'un passif financier de 149 millions \$;
- un montant de 135 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- des dividendes de 101 millions \$ payés sur les actions privilégiées.

4.2 Données liées aux actions en circulation

Actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions
En circulation au 1 ^{er} janvier 2023	911 982 866
Actions émises en vertu du régime d'actions différées	562
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions des employés	306 139
En circulation au 30 juin 2023	912 289 567

Options sur actions en cours	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2023	7 802 108	61
Exercées ⁽¹⁾	(306 139)	60
Frappées de déchéance ou expirées	(11 408)	63
En cours et exerçables au 30 juin 2023	7 484 561	61

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action était de 63 \$ pour les options exercées au cours du semestre clos le 30 juin 2023.

4.3 Flux de trésorerie

	T2 2023	T2 2022	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 365	2 597	(232)	(8,9)%	3 612	4 313	(701)	(16,3)%
Dépenses d'investissement	(1 307)	(1 219)	(88)	(7,2)%	(2 393)	(2 178)	(215)	(9,9)%
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(46)	(34)	(12)	(35,3)%	(101)	(67)	(34)	(50,7)%
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(14)	13	92,9 %	(22)	(25)	3	12,0 %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	5	3	2	66,7 %	5	6	(1)	(16,7)%
Flux de trésorerie disponibles	1 016	1 333	(317)	(23,8)%	1 101	2 049	(948)	(46,3)%
Acquisitions d'entreprises	(196)	–	(196)	n.s.	(221)	(139)	(82)	(59,0)%
Cessions d'entreprises	208	2	206	n.s.	208	54	154	n.s.
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(5)	(3)	(2)	(66,7)%	(5)	(6)	1	16,7 %
Licences d'utilisation du spectre	(145)	–	(145)	n.s.	(156)	–	(156)	n.s.
Autres activités d'investissement	(16)	27	(43)	n.s.	15	17	(2)	(11,8)%
(Diminution) augmentation des effets à payer	(101)	187	(288)	n.s.	(184)	656	(840)	n.s.
Diminution des créances titrisées	(500)	–	(500)	n.s.	–	–	–	–
Émission de titres d'emprunt à long terme	1 199	–	1 199	n.s.	2 703	945	1 758	n.s.
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(346)	(245)	(101)	(41,2)%	(645)	(1 503)	858	57,1 %
Rachat d'un passif financier	–	–	–	–	(149)	–	(149)	n.s.
Émission d'actions ordinaires	8	7	1	14,3 %	18	168	(150)	(89,3)%
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(42)	(51)	9	17,6 %	(135)	(157)	22	14,0 %
Rachat d'actions privilégiées	(32)	–	(32)	n.s.	(63)	(115)	52	45,2 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(882)	(839)	(43)	(5,1)%	(1 721)	(1 634)	(87)	(5,3)%
Autres activités de financement	(7)	–	(7)	n.s.	(15)	(28)	13	46,4 %
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(201)	418	(619)	n.s.	351	307	44	14,3 %
Augmentation nette des équivalents de trésorerie	360	–	360	n.s.	400	–	400	n.s.

n.s. : non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du deuxième trimestre de 2023 ont diminué de 232 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement qui découle en partie du calendrier des paiements des fournisseurs, de l'augmentation des intérêts payés et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation du BAIIA ajusté.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du premier semestre de 2023 ont diminué de 701 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement qui découle du calendrier des paiements des fournisseurs, de l'augmentation des intérêts payés et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs en partie contrebalancés par la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les flux de trésorerie disponibles au deuxième trimestre et au premier semestre de 2023 ont diminué de 317 millions \$ et de 948 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, du fait de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés et de l'augmentation des dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement

	T2 2023	T2 2022	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	1 271	1 190	(81)	(6,8)%	2 323	2 126	(197)	(9,3)%
<i>Intensité du capital⁽¹⁾</i>	23,7 %	23,2 %		(0,5) pt	21,7 %	20,7 %		(1,0) pt
Bell Média	36	29	(7)	(24,1)%	70	52	(18)	(34,6)%
<i>Intensité du capital</i>	4,5 %	3,5 %		(1,0) pt	4,4 %	3,2 %		(1,2) pt
BCE	1 307	1 219	(88)	(7,2)%	2 393	2 178	(215)	(9,9)%
<i>Intensité du capital</i>	21,5 %	20,8 %		(0,7) pt	19,7 %	18,6 %		(1,1) pt

(1) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

Les **dépenses d'investissement de BCE** ont totalisé 1 307 millions \$ pour le T2 2023 et 2 393 millions \$ en cumul annuel, en hausse de 7,2 %, ou 88 millions \$, et de 9,9 %, ou 215 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces montants correspondent à un ratio d'intensité du capital de 21,5 % au T2 2023 et de 19,7 % pour le premier semestre de l'exercice, une hausse de 0,7 point et de 1,1 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'augmentation des dépenses d'investissement d'un exercice à l'autre reflète les facteurs suivants :

- l'augmentation des dépenses d'investissement dans le secteur Bell SCT, lesquelles se sont établies à 81 millions \$ au T2 2023 et à 197 millions \$ pour le premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison du calendrier des dépenses d'investissement visant à poursuivre l'expansion de notre réseau FTTP et de la hausse des investissements en vue de soutenir la croissance des abonnés, partiellement contrebalancées par le rythme plus lent des dépenses liées au déploiement de notre réseau mobile 5G;
- l'augmentation des dépenses d'investissement de Bell Média, qui se sont élevées à 7 millions \$ au T2 2023 et à 18 millions \$ pour le premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, principalement attribuable aux investissements visant à soutenir la croissance des services numériques. L'augmentation d'un exercice à l'autre pour le premier semestre de l'exercice reflète également la hausse des dépenses liées à l'expansion de studios.

Acquisitions d'entreprises

Le 1^{er} juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux, pour une contrepartie en trésorerie de 157 millions \$, de laquelle un montant de 12 millions \$ est payable dans un délai de deux ans, et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 6 millions \$ conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 7 millions \$. L'acquisition de FX Innovation vise à positionner Bell en tant que chef de file en matière de services technologiques auprès de nos entreprises clientes. Les résultats de FX Innovation sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

En février 2022, Bell a acquis EBOX et d'autres sociétés liées qui fournissent des services Internet, de téléphonie et de télé aux consommateurs et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario pour une contrepartie en trésorerie de 153 millions \$ (139 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise).

Cessions d'entreprises

Le 3 mai 2023, nous avons conclu la vente, annoncée précédemment, de notre participation de 63 % dans certains studios de production qui faisaient partie de notre secteur Bell Média, pour un produit net en trésorerie de 211 millions \$.

Le 1^{er} mars 2022, nous avons conclu la vente de Createch, notre filiale entièrement détenue, pour un produit en trésorerie de 54 millions \$.

Licences d'utilisation du spectre

Le 19 mai 2023, après avoir reçu l'approbation d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Bell Mobilité Inc. a obtenu le droit d'utiliser, par subordination, certaines licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 500 mégahertz de Xplore Inc. au Québec pour un montant de 145 millions \$.

Instruments d'emprunt

2023

Au deuxième trimestre de 2023, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 1 199 millions \$ comportant l'émission de billets, série US-8, d'un montant en capital total de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA), et d'autres dettes de 62 millions \$, en partie contrebalancée par les escomptes de 1 million \$ sur nos émissions de titres d'emprunt.

Ce facteur a été partiellement contrebalancé par :

- la diminution de 500 millions \$ des créances titrisées;
- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 346 millions \$ comprenant des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes;
- le remboursement de 101 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer.

Au premier semestre de 2023, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 2 703 millions \$ comportant l'émission de débentures MTN, série M-58, d'un montant en capital total de 1 050 millions \$, et de débentures MTN, série M-59, d'un montant en capital total de 450 millions \$, l'émission de billets, série US-8, d'un montant en capital total de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA), et l'émission d'autres dettes de 70 millions \$, partiellement contrebalancées par les escomptes de 5 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt.

Ce facteur a été partiellement contrebalancé par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 645 millions \$ comprenant des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes;
- le remboursement de 184 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer.

2022

Au deuxième trimestre de 2022, nous avons remboursé des titres d'emprunt, déduction faite des émissions, notamment :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 245 millions \$ comprenant des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes.

Ce facteur a été partiellement contrebalancé par :

- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 187 millions \$.

Au premier semestre de 2022, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 945 millions \$ comportant l'émission de billets, série US-7, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (954 millions \$ CA), en partie contrebalancée par l'escompte de 9 millions \$ sur notre émission de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 656 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 1 503 millions \$, notamment le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-26, d'un montant en capital total de 1 milliard \$ CA et les paiements nets de 503 millions \$ au titre des obligations locatives et d'autres dettes.

Consolidation dans les résultats de BCE de la participation dans MLSE (rachat d'un passif financier)

En janvier 2023, BCE a racheté la participation de 9 % détenue par le Fonds de fiducie unitaire BCE (Fonds Unitaire), un fonds de fiducie qui détient des placements dans une caisse de retraite et qui remplit les obligations au titre des prestations de retraite des participants au régime de retraite collectif de BCE, dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE) pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$, découlant de l'obligation de BCE de racheter la participation du Fonds Unitaire dans MLSE à ce prix.

Émission d'actions ordinaires

L'émission d'actions ordinaires au deuxième trimestre de 2023 a augmenté de 1 million \$, comparativement à la période correspondante de 2022, principalement en raison du nombre plus élevé d'options sur actions exercées.

L'émission d'actions ordinaires en cumul annuel en 2023 a diminué de 150 millions \$, comparativement à la période correspondante de 2022, principalement en raison du nombre moindre d'options sur actions exercées.

Rachat d'actions privilégiées

2023

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023, BCE a racheté et annulé 1 848 950 et 3 560 950 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 46 millions \$ et de 89 millions \$ pour un coût total de 32 millions \$ et de 63 millions \$, respectivement. Les 14 millions \$ et 26 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023, respectivement.

2022

Au T1 2022, BCE a racheté ses 4 600 000 actions privilégiées rachetables de premier rang à dividende cumulatif de série AO émises et en circulation pour un coût total de 115 millions \$.

Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires

Au deuxième trimestre de 2023, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont augmenté de 43 millions \$ par rapport au T2 2022, en raison d'un dividende plus élevé payé au T2 2023, soit 0,9675 \$ par action ordinaire comparativement à 0,92 \$ par action ordinaire au T2 2022.

Au premier semestre de 2023, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont augmenté de 87 millions \$ par rapport à 2022, en raison d'un dividende plus élevé payé au premier semestre de 2023, soit 1,8875 \$ par action ordinaire, comparativement à 1,7950 \$ par action ordinaire à la période correspondante de l'exercice précédent.

4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour le trimestre clos le 30 juin 2023, nous avons comptabilisé une diminution au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 187 millions \$, attribuables en partie au rendement moins élevé que prévu des actifs des régimes de 0,8 %, facteurs en partie contrebalancés par la diminution de l'effet de la limite de l'actif. Le taux d'actualisation est resté inchangé à 5,0 % par rapport au 31 mars 2023.

Pour le semestre clos le 30 juin 2023, nous avons comptabilisé une diminution au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 361 millions \$, attribuables à une baisse du taux d'actualisation réel de 5,0 % au 30 juin 2023, contre 5,3 % au 31 décembre 2022, facteurs en partie contrebalancés par un rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes de 4,1 % et une diminution de l'effet de la limite de l'actif.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2022, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 354 millions \$, attribuables au taux d'actualisation réel plus élevé de 5,3 % au 30 juin 2022, contre un taux de 4,3 % au 31 mars 2022, facteurs en partie contrebalancés par une perte sur les actifs des régimes et une augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

Pour le semestre clos le 30 juin 2022, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 1 233 millions \$, attribuables au taux d'actualisation réel plus élevé de 5,3 % au 30 juin 2022, contre un taux de 3,2 % au 31 décembre 2021, facteurs en partie contrebalancés par une perte sur les actifs des régimes et une augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

4.5 Gestion des risques financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière.

	Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur	30 juin 2023		31 décembre 2022	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dettes à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	27 509	25 779	25 061	23 026

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière.

	Classement	Valeur comptable de l'actif (du passif)	Juste valeur		
			Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
30 juin 2023					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	225	8	–	217
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(157)	–	(157)	–
Autres	Autres actifs et passifs non courants	122	–	198	(76)
31 décembre 2022					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	215	9	–	206
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	72	–	72	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(149)	–	–	(149)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	108	–	184	(76)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, les courbes des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

(4) Représentait l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu. En janvier 2023, BCE a racheté la participation détenue par le Fonds Unitaire, un fonds de fiducie qui détient des placements dans une caisse de retraite et qui remplit les obligations au titre des prestations de retraite des participants au régime de retraite collectif de BCE, dans MLSE pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$.

Risque de marché

Risque de change

Au T2 2023, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série US-8 venant à échéance en 2033. La juste valeur de ces swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 juin 2023 correspondait à un passif net de 14 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la section 4.1, *Dettes nettes*, du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 26 millions \$ (perte de 85 millions \$) comptabilisé(e) dans le résultat net au 30 juin 2023 et un profit de 122 millions \$ (perte de 95 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* au 30 juin 2023, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin serait un profit (une perte) de 8 millions \$ comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* au 30 juin 2023, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 30 juin 2023.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	\$ US	1 217	\$ CA	1 608	2023	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	350	\$ CA	468	2023	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	432	\$ CA	537	2023	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	1 538	\$ CA	36	2023	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	824	\$ CA	1 046	2024	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	2 885	\$ CA	69	2024	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	60	\$ CA	78	2025	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	78	\$ CA	98	2023	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	112	\$ US	78	2023	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	165	\$ CA	214	2023	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	116	\$ CA	155	2023	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	130	\$ CA	171	2024	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	120	\$ CA	153	2024	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	244	\$ CA	327	2024	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	225	\$ US	156	2024	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	519	\$ CA	675	2024	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	60	\$ CA	78	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	540	\$ CA	694	2025	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	360	\$ CA	461	2025	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Options sur devises assorties d'une provision pour effet de levier et d'une limite au profit.

Risque de taux d'intérêt

Au T2 2023, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 375 millions \$, pour un montant de 3 millions \$, afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52. Ces swaptions ont été exercés au T2 2023, ce qui a donné lieu à une perte de 1 million \$ comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les swaps de taux d'intérêt qui en découlent d'un montant notionnel de 375 millions \$ couvrent la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52, venant à échéance en 2030. La juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt au 30 juin 2023 correspond à un passif de 5 millions \$, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

Au T2 2023, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 100 millions \$ venant à échéance au T4 2023, pour un montant de 1 million \$, afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57. La juste valeur de ces swaptions au 30 juin 2023 correspond à un passif de 1 million \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

Au T2 2023, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 200 millions \$, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57, venant à échéance en 2032. La juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt au 30 juin 2023 correspond à un actif net de 2 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs non courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

Au T1 2023, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 250 millions \$, pour un montant de 2 millions \$, afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53. Au T1 2023, nous avons également vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 425 millions \$, pour un montant de 2 millions \$, afin de couvrir économiquement l'exposition aux taux d'intérêt variables liée à nos débetures MTN, série M-53. Ces swaptions sont venus à échéance sans avoir été exercés au T2 2023. Un profit de 1 million \$ et de 4 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023, respectivement, au titre de ces swaptions de taux d'intérêt est comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

En 2022, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 500 millions \$, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53, venant à échéance en 2027. La juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 correspond à un passif de 22 millions \$ et de 14 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2022, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt variables venant à échéance en 2023 d'un montant notionnel de 638 millions \$ afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base lié aux émissions futures de titres d'emprunt. Au T2 2023, l'échéance d'une tranche représentant un montant de 318 millions \$ de ces swaps de devises et de taux d'intérêt variables a été prorogée à 2024, ce qui a entraîné une hausse de leur montant notionnel de 6 millions \$, pour un montant notionnel total de 644 millions \$ au 30 juin 2023. La juste valeur de ces swaps au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait à un passif de 27 millions \$ et de 33 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Une perte de 7 millions \$ et un profit de 6 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023, respectivement, au titre de ces swaps de taux d'intérêt variables sont comptabilisés au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Nous avons recours à des options sur taux d'intérêt à effet de levier à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021 pour les périodes se terminant en 2026. La juste valeur de ces options sur taux d'intérêt achetées à effet de levier au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait à un montant de néant et à un passif de 1 million \$, respectivement, comptabilisés aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit de 1 million \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023 au titre de ces options sur taux d'intérêt achetées à effet de levier est comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 27 millions \$ (un profit de 23 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2023, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 0,1 % des swaps de devises et de taux d'intérêt variables serait un profit (une perte) de 9 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2023, toutes les autres variables restant constantes.

Risques liés aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur des contrats à terme sur actions au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait à un passif net de 34 millions \$ et de 48 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit de 1 million \$ et de 19 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023, respectivement, au titre de ces contrats à terme sur actions est comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE aurait donné lieu à un profit (une perte) de 33 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2023, toutes les autres variables restant constantes.

4.6 Notations

Les principales notations de BCE et de Bell Canada demeurent inchangées par rapport à celles décrites dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE.

4.7 Liquidité

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne la prévision selon laquelle nos liquidités disponibles, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2023 et un financement provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2023. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles⁽¹⁾ totalisaient 4,4 milliards \$ au 30 juin 2023, dont 450 millions \$ sous forme de trésorerie et 450 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, un montant de 700 millions \$ disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et un montant de 2,8 milliards \$ disponible en vertu des facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion engagées de 3,5 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 461 millions \$ et un montant prélevé sous forme d'avances bancaires de 199 millions \$).

Nous prévoyons que nos liquidités disponibles, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2023 et un financement provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2023 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Nous surveillons constamment nos activités, les marchés financiers et l'économie canadienne dans le but de conserver des liquidités adéquates.

(1) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

4.8 Litiges

Faits nouveaux concernant les procédures judiciaires

Le texte qui suit constitue une mise à jour concernant les procédures judiciaires décrites à la rubrique 8, *Litiges*, de la notice annuelle de 2022 de BCE.

Action collective à l'égard des pratiques de marketing local

Le 4 juillet 2023, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'action collective pour laquelle une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été déposée le 24 novembre 2021. Bell Canada a jusqu'au 11 août 2023 pour faire appel de la décision devant la Cour d'appel.

5 Information financière trimestrielle

Les états financiers du T2 2023 de BCE ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 2 août 2023.

Le tableau suivant, qui a également été préparé conformément aux normes IFRS, présente les principales données financières consolidées de BCE des huit derniers trimestres clos.

	2023		2022				2021	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 303	5 222	5 353	5 193	5 233	5 177	5 243	5 099
Tirés des produits	763	832	1 086	831	628	673	966	737
Total des produits d'exploitation	6 066	6 054	6 439	6 024	5 861	5 850	6 209	5 836
BAlIA ajusté	2 645	2 538	2 437	2 588	2 590	2 584	2 430	2 558
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(100)	(49)	(19)	(22)	(40)	(13)	(63)	(50)
Amortissement des immobilisations corporelles	(936)	(918)	(922)	(914)	(933)	(891)	(925)	(902)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(296)	(283)	(270)	(267)	(266)	(260)	(251)	(245)
Bénéfice net	397	788	567	771	654	934	658	813
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	329	725	528	715	596	877	625	757
BPA – de base et dilué	0,37	0,79	0,58	0,78	0,66	0,96	0,69	0,83
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	912,2	912,1	912,0	911,9	911,9	910,1	908,8	906,9

6 Cadre réglementaire

Le texte qui suit est une mise à jour concernant les initiatives et les procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2022 de BCE à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise* et à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, telles qu'elles sont mises à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2023 de BCE.

Loi sur les télécommunications

Examen des services sans fil mobiles

Le 13 juillet 2023, le CRTC a accepté une demande de Québecor Inc. (Québecor) d'initier l'arbitrage de l'offre finale concernant les tarifs du service d'accès pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV) de Bell Mobilité Inc. Le dépôt des documents par les parties dans le cadre de l'arbitrage de l'offre finale devrait être terminé en août, et la décision du CRTC devrait être rendue quelque temps après la fin de la présentation de ces informations.

Le CRTC a précédemment accepté une demande conjointe pour un arbitrage de l'offre finale de la part de Rogers Communications Canada Inc. et de Québecor. Le 24 juillet 2023, le CRTC a publié sa décision relative à cet arbitrage et a opté pour le tarif proposé par Québecor. Dans la décision, le CRTC a présenté des conclusions et fait des déclarations qui indiquent une tendance continue à ignorer ou à réduire l'importance de la reconnaissance et des incitatifs favorisant l'investissement dans les réseaux de télécommunications du Canada. De telles décisions réglementaires défavorables, notamment lorsqu'elles concernent Bell directement, devraient avoir une incidence sur la nature, l'ampleur, l'emplacement visé et le moment de nos futures décisions liées à l'investissement dans les services sans fil et sur fil.

Examen de la méthode d'établissement des tarifs des services de télécommunication de gros

Dans une décision rendue le 7 juillet 2023, le CRTC a réaffirmé l'utilisation de sa méthode d'établissement des coûts différentiels à long terme existante (appelée Phase II) pour l'établissement des tarifs des services de gros. Le principal changement dans la décision est que le CRTC entend tenir compte des renseignements concernant le marché (p. ex., les tarifs des services de détail hors forfaits, les tarifs promotionnels, la comparaison avec les tarifs de services similaires dans d'autres pays) lors de l'établissement des tarifs. Il est impossible de déterminer clairement comment cette méthode sera mise en œuvre et il semble que sa conception facilite l'établissement de tarifs qui favorisent les revendeurs, ce qui entraîne le risque que ces tarifs dissuadent les investissements dans les installations. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence de cette décision, le cas échéant, sur nos activités et nos résultats financiers.

Loi sur la radiodiffusion

Avis de consultation de radiodiffusion 2023-138

Le 12 mai 2023, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion 2023-138 intitulé *La voie à suivre – Travailler à l'élaboration d'un cadre réglementaire modernisé concernant les contributions pour soutenir le contenu canadien et autochtone*. Cet Avis représente la première des trois étapes de l'établissement d'un cadre réglementaire mis à jour visant les entreprises de radiodiffusion, y compris les entreprises en ligne. Une partie importante de ce nouveau cadre consiste à établir les conditions obligeant les services en ligne à effectuer des contributions financières, y compris des contributions de base initiales, afin de soutenir la création et la découvrabilité de contenu canadien et autochtone. Il déterminera également qui seront les bénéficiaires des contributions initiales de base. Bien que le CRTC n'ait pas encore entrepris ses consultations publiques pour les étapes 2 et 3, ces procédures subséquentes porteront principalement sur l'ensemble du cadre visant les entreprises traditionnelles et en ligne. Ce cadre sera orienté sur la façon de soutenir la création de contenu canadien et autochtone au-delà des exigences de contributions financières, ainsi que sur des enjeux liés à la diversité, à l'inclusion et à la découvrabilité. À l'étape 3, le CRTC a l'intention de finaliser les exigences en matière de contributions de chaque entreprise ou groupe de propriété, probablement dans le cadre de notre renouvellement de licence de groupe. Le moment et l'issue de toutes ces procédures demeurent inconnus. Par conséquent, il est présentement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

Instructions en matière de radiodiffusion

Le 8 juin 2023, le gouvernement du Canada a publié une proposition d'instructions, qui indiquent les directives qu'il donne au CRTC sur la façon de mettre en œuvre les modifications apportées à la *Loi sur la radiodiffusion* (Projet de loi C-11). Selon leur version préliminaire, les instructions exigent du CRTC qu'il mette l'accent sur la solidité du soutien à la programmation canadienne et autochtone et de considérer l'importance d'un soutien durable aux nouvelles locales et régionales apporté par le système de radiodiffusion canadien. En outre, les instructions proposées exigent du CRTC qu'il réduise le fardeau de la réglementation pour le système de radiodiffusion canadien. Une période de commentaires publics de 45 jours a pris fin le 25 juillet 2023, et les instructions seront finalisées et officiellement présentées au CRTC. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des instructions sur nos activités et nos résultats financiers.

Autres

Projet de loi C-18, loi sur les nouvelles en ligne

Le 22 juin 2023, le projet de loi C-18, *Loi concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada (Loi sur les nouvelles en ligne)* a reçu la sanction royale. La loi exige que les intermédiaires de nouvelles numériques, comme Google et Meta, qui partagent du contenu de nouvelles produit par d'autres médias d'information, négocient des accords commerciaux avec ces médias et les indemnisent pour le contenu de nouvelles partagé sur les plateformes numériques. La loi permet aux services de nouvelles généraux de Bell Média, comme CTV et Noovo, de toucher une indemnisation. Le cadre régissant ces négociations est établi par le CRTC. Les détails de ce cadre d'indemnisation doivent être établis selon les règlements et les processus de consultation du CRTC, ce dernier étant responsable de la supervision des négociations et des médiations éventuelles en ce qui concerne l'indemnisation prévue par la loi. De plus, il est impossible de déterminer clairement le niveau d'indemnisation pouvant être établi en vertu de la loi, particulièrement à la suite de l'annonce récente par Meta qu'elle bloque les liens vers tout le contenu de nouvelles canadien plutôt que de se soumettre à la loi. En réaction à cette annonce, Bell Média, comme d'autres entreprises de radiodiffusion et de médias et le gouvernement fédéral, a annoncé qu'elle suspend ses publicités sur les plateformes Facebook et Instagram de Meta. Par conséquent, à l'heure actuelle, l'incidence des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers demeure inconnue.

7 Méthodes comptables

Les états financiers du T2 2023 de BCE ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB, selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 2 août 2023. Ces états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Principales méthodes comptables*, des états financiers consolidés de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception de ce qui est mentionné ci-après. Les états financiers du T2 2023 de BCE ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Adoption de modifications de normes comptables

Comme il est exigé, nous avons adopté la norme comptable modifiée publiée par l'IASB qui suit en mai 2023.

Norme	Description	Incidence
Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 – Modifications d'IAS 12, Impôts sur le résultat	Ces modifications exigent que les entités appliquent IAS 12 aux impôts sur le résultat qui découlent d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il peut notamment s'agir d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles (Pilier 2). À titre d'exception aux dispositions d'IAS 12, les entités ne doivent pas comptabiliser les actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 ni fournir d'informations à leur sujet.	En mai 2023, nous avons adopté les modifications d'IAS 12 de façon rétrospective. Conformément aux exigences, nous avons appliqué la mesure d'exception et n'avons pas comptabilisé d'actif ou de passif d'impôt différé rattaché aux règles du Pilier 2 ni fourni d'information à leur sujet. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

Futures modifications de normes comptables

Les modifications des normes comptables publiées par l'IASB qui suivent n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
Informations à fournir sur les méthodes comptables – Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers	Ces modifications exigent que les entités présentent les méthodes comptables significatives, telles qu'elles sont définies, plutôt que les principales méthodes comptables.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications sur la présentation de nos méthodes comptables.	S'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2023 et toute modification, le cas échéant, sera reflétée dans nos états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR), tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- total des mesures sectorielles;
- mesures de gestion du capital;
- mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

8.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

Bénéfice net ajusté

Le terme *bénéfice net ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

	T2 2023	T2 2022	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	329	596	1 054	1 473
Éléments de rapprochement :				
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	100	40	149	53
(Profits nets) pertes nettes lié(e)s à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(1)	81	(19)	6
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	377	42	377	42
Profits nets sur placements	(79)	(16)	(79)	(53)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	1	–	1	18
Perte de valeur d'actifs	–	106	34	108
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	(5)	(62)	(23)	(49)
PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	–	4	–	4
Bénéfice net ajusté	722	791	1 494	1 602

Charges d'intérêts nettes ajustées

Le terme *charges d'intérêts nettes ajustées* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les charges d'intérêts nettes ajustées comme les charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie, plus 50 % du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos états consolidés du résultat net.

Nous utilisons les charges d'intérêts nettes ajustées à titre de composante du calcul du ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, lequel constitue une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails sur le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, se reporter à la section 8.4, *Mesures de gestion du capital*. Nous utilisons le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer, entre autres choses, la solidité financière de la société.

Les charges d'intérêts nettes représentent la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable. Le tableau suivant présente un rapprochement des charges d'intérêts nettes et des charges d'intérêts nettes ajustées sur une base consolidée.

	T2 2023	T2 2022
Charges d'intérêts nettes (semestres clos les 30 juin 2023 et 2022, respectivement)	676	523
Charges d'intérêts nettes (exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, respectivement)	1 124	1 063
Charges d'intérêts nettes (semestres clos les 30 juin 2022 et 2021, respectivement)	(523)	(526)
Charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois (périodes closes les 30 juin 2023 et 2022, respectivement)	1 277	1 060
50 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés (semestres clos les 30 juin 2023 et 2022, respectivement)	46	35
50 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés (exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, respectivement)	76	66
50 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés (semestres clos les 30 juin 2022 et 2021, respectivement)	(35)	(32)
50 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois (périodes closes les 30 juin 2023 et 2022, respectivement)	87	69
Charges d'intérêts nettes ajustées pour les périodes de 12 mois closes les 30 juin 2023 et 2022, respectivement	1 364	1 129

Liquidités disponibles

Le terme *liquidités disponibles* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les liquidités disponibles comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées et de nos facilités de crédit bancaire engagées, à l'exclusion des facilités de crédit qui ne sont disponibles qu'à des fins prédéterminées.

Nous considérons les liquidités disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et du rendement de nos activités, car elles présentent les fonds disponibles pour répondre à nos besoins de trésorerie, notamment pour les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les versements de dividendes, le paiement des obligations contractuelles, la dette arrivant à échéance, les activités courantes, l'acquisition de licences de spectre et d'autres besoins de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités disponibles pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la trésorerie.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la trésorerie et des liquidités disponibles sur une base consolidée.

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Trésorerie	450	99
Équivalents de trésorerie	450	50
Montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées ⁽¹⁾	700	700
Montants disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées ⁽²⁾	2 840	2 651
Liquidités disponibles	4 440	3 500

(1) Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, 700 millions \$ étaient disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées, aux termes duquel nous avons emprunté 1 211 millions \$ US (1 603 millions \$ CA) et 1 173 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement. Les emprunts garantis par des créances sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

(2) Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement, 2 840 millions \$ et 2 651 millions \$ étaient disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées, compte tenu des emprunts sous forme de papier commercial de 348 millions \$ US (461 millions \$ CA) et de 627 millions \$ US (849 millions \$ CA) et d'un montant prélevé sous forme d'avances bancaires de 199 millions \$ et de néant au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement. Les emprunts sous forme de papier commercial sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires

Les termes *flux de trésorerie disponibles* et *flux de trésorerie excédentaires* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme les flux de trésorerie disponibles, diminués des dividendes payés sur les actions ordinaires.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Les flux de trésorerie disponibles excédentaires indiquent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société, après le versement de dividendes sur les actions ordinaires. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires, sur une base consolidée.

	T2 2023	T2 2022	Cumul annuel 2023	Cumul annuel 2022
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 365	2 597	3 612	4 313
Dépenses d'investissement	(1 307)	(1 219)	(2 393)	(2 178)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(46)	(34)	(101)	(67)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(1)	(14)	(22)	(25)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	5	3	5	6
Flux de trésorerie disponibles	1 016	1 333	1 101	2 049
Dividendes payés sur actions ordinaires	(882)	(839)	(1 721)	(1 634)
Flux de trésorerie disponibles excédentaires	134	494	(620)	415

Dettes nettes

Le terme *dettes nettes* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Dettes à long terme	28 314	27 783
Dettes à court terme	6 039	4 137
50 % des actions privilégiées	1 891	1 935
Trésorerie	(450)	(99)
Équivalents de trésorerie	(450)	(50)
Dettes nettes	35 344	33 706

8.2 Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

BPA ajusté

Le terme *BPA ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Ratio de distribution

Le terme *ratio de distribution* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

8.3 Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

BAIIA ajusté

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est le bénéfice net. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

	Cumul annuel 2023	T2 2023	T1 2023
Bénéfice net	1 185	397	788
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	149	100	49
Amortissement des immobilisations corporelles	1 854	936	918
Amortissement des immobilisations incorporelles	579	296	283
Charges financières			
Charges d'intérêts	703	359	344
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(54)	(27)	(27)
Perte de valeur d'actifs	34	–	34
Autres charges (produits)	190	311	(121)
Impôt sur le résultat	543	273	270
BAIIA ajusté	5 183	2 645	2 538

	T4 2022	T3 2022	Cumul annuel 2022	T2 2022	T1 2022
Bénéfice net	567	771	1 588	654	934
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	19	22	53	40	13
Amortissement des immobilisations corporelles	922	914	1 824	933	891
Amortissement des immobilisations incorporelles	270	267	526	266	260
Charges financières					
Charges d'intérêts	319	298	529	269	260
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(13)	(13)	(25)	(7)	(18)
Perte de valeur d'actifs	150	21	108	106	2
Autres (produits) charges	(19)	130	4	97	(93)
Impôt sur le résultat	222	178	567	232	335
BAIIA ajusté	2 437	2 588	5 174	2 590	2 584

	T4 2021	T3 2021
Bénéfice net	658	813
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	63	50
Amortissement des immobilisations corporelles	925	902
Amortissement des immobilisations incorporelles	251	245
Charges financières		
Charges d'intérêts	275	272
Intérêts nets au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	5	5
Perte de valeur d'actifs	30	–
Autres produits	(26)	(35)
Impôt sur le résultat	249	306
BAIIA ajusté	2 430	2 558

8.4 Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers des IFRS*. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les IFRS ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées correspond au BAIIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes ajustées. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté de BCE des 12 derniers mois. Les charges d'intérêts nettes ajustées utilisées dans le calcul du ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées constituent une mesure financière non conforme aux PCGR qui se définit comme les charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie, plus 50 % du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos états consolidés du résultat net. Pour plus de détails sur les charges d'intérêts nettes ajustées, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer, entre autres choses, la solidité financière de la société.

Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

8.5 Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

8.6 Indicateurs de performance clés

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR et des autres mesures financières décrites précédemment, nous utilisons les indicateurs de performance clés qui suivent pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Indicateurs de performance clés	Définition
Marge du BAIIA ajusté	La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.
RMU	À compter du T1 2023, en raison de l'incidence des changements apportés à l'information sectorielle sur les éliminations intersectorielles, le RMU a été mis à jour et se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT (auparavant, les produits d'exploitation tirés des services sans fil) divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos abonnés. Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Unité d'abonnement	<p>Une unité d'abonnement pour téléphones mobiles se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les téléphones intelligents et les téléphones de base) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui comprend un accès aux services vocaux, de messagerie texte et (ou) de données. Nous présentons les unités d'abonnement pour téléphones mobiles en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés pour téléphones mobiles sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité d'abonnement pour appareils mobiles connectés se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter, les appareils mobiles connectés à Internet et l'IdO) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui est destinée à une fonctionnalité vocale cellulaire limitée, voire nulle.</p> <p>Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé par satellite, de télé IP et (ou) les SAR résidentiels de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les abonnés des services Internet, de télé IP et de télé par satellite de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement.▪ Les abonnés des SAR résidentiels de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.

9 Contrôles et procédures

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2023, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement qui a eu, ou qui est susceptible d'avoir, une incidence significative sur lui.

États financiers consolidés

Table des matières

États consolidés du résultat net.....	49
États consolidés du résultat global.....	50
États consolidés de la situation financière.....	51
États consolidés des variations des capitaux propres.....	52
Tableaux consolidés des flux de trésorerie.....	53
Notes annexes.....	54
Note 1 Renseignements sur la société.....	54
Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables.....	54
Note 3 Information sectorielle.....	55
Note 4 Acquisitions et cessions d'entreprises.....	58
Note 5 Coûts d'exploitation.....	60
Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	60
Note 7 Perte de valeur d'actifs.....	60
Note 8 Autres charges.....	61
Note 9 Bénéfice par action.....	61
Note 10 Dette.....	62
Note 11 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	62
Note 12 Actifs et passifs financiers.....	63
Note 13 Capital-actions.....	65
Note 14 Paiements fondés sur des actions.....	66

États consolidés du résultat net

Pour les périodes closes les 30 juin (en millions de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions) (non audité)		Trimestres		Semestres	
		2023	2022	2023	2022
	Note				
Produits d'exploitation	3	6 066	5 861	12 120	11 711
Coûts d'exploitation	3, 5	(3 421)	(3 271)	(6 937)	(6 537)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	(100)	(40)	(149)	(53)
Amortissement des immobilisations corporelles		(936)	(933)	(1 854)	(1 824)
Amortissement des immobilisations incorporelles		(296)	(266)	(579)	(526)
Charges financières					
Charges d'intérêts		(359)	(269)	(703)	(529)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	11	27	7	54	25
Perte de valeur d'actifs	7	–	(106)	(34)	(108)
Autres charges	8	(311)	(97)	(190)	(4)
Impôt sur le résultat		(273)	(232)	(543)	(567)
Bénéfice net		397	654	1 185	1 588
Bénéfice net attribuable aux :					
Actionnaires ordinaires		329	596	1 054	1 473
Actionnaires privilégiés		46	35	92	69
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		22	23	39	46
Bénéfice net		397	654	1 185	1 588
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	9	0,37	0,66	1,16	1,62
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		912,2	911,9	912,2	911,0

États consolidés du résultat global

Pour les périodes closes les 30 juin
(en millions de dollars canadiens) (non audité)

	Note	Trimestres		Semestres	
		2023	2022	2023	2022
Bénéfice net		397	654	1 185	1 588
Autres éléments de (perte globale) bénéfice global, après impôt sur le résultat					
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net					
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 29 millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2023 et 2022, et de 8 millions \$ et de (26) millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022, respectivement		(80)	(77)	(22)	71
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net					
(Pertes) gains actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de 51 millions \$ et de (95) millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2023 et 2022, respectivement, et de 98 millions \$ et de (330) millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022, respectivement ⁽¹⁾	11	(136)	259	(263)	903
Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de néant et de (14) millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2023 et 2022, respectivement, et de (3) millions \$ et de (14) millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022, respectivement		(1)	(5)	16	(4)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 8 millions \$ et de (7) millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2023 et 2022, respectivement, et de 6 millions \$ et de (4) millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022, respectivement		(23)	19	(17)	11
Autres éléments de (perte globale) bénéfice global		(240)	196	(286)	981
Total du bénéfice global		157	850	899	2 569
Total du bénéfice global attribuable aux :					
Actionnaires ordinaires		92	791	771	2 453
Actionnaires privilégiés		46	35	92	69
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		19	24	36	47
Total du bénéfice global		157	850	899	2 569

(1) Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 juin 2023 et au 31 mars 2023 était de 5,0 %, comparativement à 5,3 % au 31 décembre 2022. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 juin 2022 était de 5,3 %, comparativement à 4,3 % au 31 mars 2022 et à 3,2 % au 31 décembre 2021.

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	30 juin 2023	31 décembre 2022
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		450	99
Équivalents de trésorerie		450	50
Créances clients et autres débiteurs		3 771	4 138
Stocks		656	656
Actifs sur contrats		403	436
Coûts des contrats		559	540
Charges payées d'avance		395	244
Autres actifs courants		282	324
Total des actifs courants		6 966	6 487
Actifs non courants			
Actifs sur contrats		243	288
Coûts des contrats		683	603
Immobilisations corporelles		29 909	29 256
Immobilisations incorporelles		16 395	16 183
Actifs d'impôt différé		108	84
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	8	322	608
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	11	3 207	3 559
Autres actifs non courants		1 194	1 355
Goodwill	4	11 022	10 906
Total des actifs non courants		63 083	62 842
Total de l'actif		70 049	69 329
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs		4 347	5 221
Passifs sur contrats		793	857
Intérêts à payer		305	281
Dividendes à payer		900	867
Passifs d'impôt exigible		207	106
Dettes à court terme	10	6 039	4 137
Total des passifs courants		12 591	11 469
Passifs non courants			
Passifs sur contrats		257	228
Dettes à long terme	10	28 314	27 783
Passifs d'impôt différé		4 898	4 953
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	11	1 339	1 311
Autres passifs non courants		1 201	1 070
Total des passifs non courants		36 009	35 345
Total du passif		48 600	46 814
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées	13	3 781	3 870
Actions ordinaires		20 859	20 840
Surplus d'apport	13	1 204	1 172
Cumul des autres éléments de perte globale		(105)	(55)
Déficit		(4 618)	(3 649)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		21 121	22 178
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	4	328	337
Total des capitaux propres		21 449	22 515
Total du passif et des capitaux propres		70 049	69 329

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour la période close le 30 juin 2023 (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de perte globale	Déficit			Total
Solde au 31 décembre 2022		3 870	20 840	1 172	(55)	(3 649)	22 178	337	22 515
Bénéfice net		–	–	–	–	1 146	1 146	39	1 185
Autres éléments de perte globale		–	–	–	(20)	(263)	(283)	(3)	(286)
Total (de la perte globale) du bénéfice global		–	–	–	(20)	883	863	36	899
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés		–	19	(1)	–	–	18	–	18
Autre rémunération fondée sur des actions		–	–	7	–	(12)	(5)	–	(5)
Rachat d'actions privilégiées	13	(89)	–	26	–	–	(63)	–	(63)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(1 857)	(1 857)	–	(1 857)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(22)	(22)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		–	–	–	(13)	–	(13)	–	(13)
Cession de studios de production	4	–	–	–	–	–	–	(23)	(23)
Autres		–	–	–	(17)	17	–	–	–
Solde au 30 juin 2023		3 781	20 859	1 204	(105)	(4 618)	21 121	328	21 449

Pour la période close le 30 juin 2022 (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de bénéfice global	Déficit			Total
Solde au 31 décembre 2021		4 003	20 662	1 157	213	(3 400)	22 635	306	22 941
Bénéfice net		–	–	–	–	1 542	1 542	46	1 588
Autres éléments de bénéfice global		–	–	–	78	902	980	1	981
Total du bénéfice global		–	–	–	78	2 444	2 522	47	2 569
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés		–	175	(7)	–	–	168	–	168
Autre rémunération fondée sur des actions		–	–	(2)	–	(25)	(27)	–	(27)
Rachat d'actions privilégiées	13	(118)	–	3	–	–	(115)	–	(115)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(1 747)	(1 747)	–	(1 747)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(25)	(25)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		–	–	–	1	–	1	–	1
Autres		–	–	–	(19)	19	–	–	–
Solde au 30 juin 2022		3 885	20 837	1 151	273	(2 709)	23 437	328	23 765

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 30 juin (en millions de dollars canadiens) (non audité)		Trimestres		Semestres	
		2023	2022	2023	2022
	Note				
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Bénéfice net		397	654	1 185	1 588
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	100	40	149	53
Amortissements		1 232	1 199	2 433	2 350
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	11	21	52	52	103
Charges d'intérêts nettes		346	265	676	523
Perte de valeur d'actifs	7	–	106	34	108
Profits sur placements	8	(79)	(16)	(79)	(53)
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	8	377	42	377	42
Impôt sur le résultat		273	232	543	567
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(13)	(35)	(28)	(114)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi		(17)	(15)	(32)	(30)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(39)	(30)	(64)	(58)
Intérêts payés		(270)	(196)	(709)	(569)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(200)	(143)	(364)	(259)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(5)	(3)	(5)	(6)
Variation des actifs sur contrats		33	23	78	55
Variation des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil		24	68	65	127
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		185	354	(699)	(114)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		2 365	2 597	3 612	4 313
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Dépenses d'investissement		(1 307)	(1 219)	(2 393)	(2 178)
Acquisitions d'entreprises	4	(196)	–	(221)	(139)
Cessions d'entreprises	4	208	2	208	54
Licences d'utilisation du spectre		(145)	–	(156)	–
Autres activités d'investissement		(16)	27	15	17
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 456)	(1 190)	(2 547)	(2 246)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
(Diminution) augmentation des effets à payer		(101)	187	(184)	656
Diminution des créances titrisées		(500)	–	–	–
Émission de titres d'emprunt à long terme	10	1 199	–	2 703	945
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(346)	(245)	(645)	(1 503)
Rachat d'un passif financier	12	–	–	(149)	–
Émission d'actions ordinaires		8	7	18	168
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions		(42)	(51)	(135)	(157)
Rachat d'actions privilégiées	13	(32)	–	(63)	(115)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(882)	(839)	(1 721)	(1 634)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(46)	(34)	(101)	(67)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(1)	(14)	(22)	(25)
Autres activités de financement		(7)	–	(15)	(28)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(750)	(989)	(314)	(1 760)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(201)	418	351	307
Trésorerie au début de la période		651	178	99	289
Trésorerie à la fin de la période		450	596	450	596
Augmentation nette des équivalents de trésorerie					
Équivalents de trésorerie au début de la période		90	–	50	–
Équivalents de trésorerie à la fin de la période		450	–	450	–

Notes annexes

Les présents états financiers consolidés intermédiaires (états financiers) doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels 2022 de BCE, qui ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 2 mars 2023.

Les présentes notes sont non auditées.

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

NOTE 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de communications qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients au Canada.

NOTE 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 2 août 2023. Les présents états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Principales méthodes comptables*, de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, sauf pour ce qui est noté ci-dessous.

Les présents états financiers ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Adoption de modifications de normes comptables

Comme il est exigé, nous avons adopté les normes comptables modifiées publiées en mai 2023 par l'IASB qui suivent.

Norme	Description	Incidence
Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 – Modifications d'IAS 12, Impôts sur le résultat	Ces modifications exigent que les entités appliquent IAS 12 aux impôts sur le résultat qui découlent d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier 2, publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il peut notamment s'agir d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles (Pilier 2). À titre d'exception aux dispositions de la présente norme, l'entité ne doit pas comptabiliser les actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux règles du Pilier 2 ni fournir d'informations à leur sujet.	En mai 2023, nous avons adopté les modifications d'IAS 12 de manière rétrospective. Conformément aux exigences, nous avons appliqué la mesure d'exception et n'avons pas comptabilisé d'actif ou de passif d'impôt différé rattaché aux règles du Pilier 2 ni fourni d'information à leur sujet. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

Futures modifications de normes comptables

Les normes comptables modifiées publiées par l'IASB qui suivent n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
Informations à fournir sur les méthodes comptables – Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers	Ces modifications exigent que les entités présentent les méthodes comptables significatives, telles qu'elles sont définies, plutôt que les principales méthodes comptables.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications sur la présentation de nos méthodes comptables.	S'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2023, et toute modification le cas échéant, sera reflétée dans nos états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

NOTE 3 Information sectorielle

En 2022, nous avons entrepris la modification de nos processus de présentation de l'information interne et externe pour les adapter aux changements organisationnels que nous avons apportés dans le but de refléter le fait que notre orientation stratégique est davantage axée sur les ventes de produits multiples, la convergence technologique toujours plus grande de nos infrastructures et de nos activités de télécommunications sans fil et sur fil sous l'effet du déploiement de nos réseaux de cinquième génération (5G) et de fibre optique, ainsi que notre transformation numérique. Ces facteurs ont rendu de plus en plus difficile la distinction entre nos activités sans fil et sur fil. Des changements ont donc été apportés au T1 2023 à l'information financière qui est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel pour qu'il évalue la performance et affecte les ressources.

À compter du T1 2023, les résultats de nos secteurs opérationnels Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell ont été combinés, et un seul secteur à présenter, appelé « Bell Services de communications et de technologies » (Bell SCT), a été formé. Bell Média demeure un secteur à présenter distinct et n'est pas touché par le changement. Nos résultats sont donc présentés selon deux secteurs : Bell SCT et Bell Média. En raison de ce remaniement, les informations des périodes antérieures ont été retraitées aux fins de comparaison.

Notre secteur Bell SCT offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix offerts à l'échelle nationale. Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télé IP, des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source).

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur et des produits publicitaires de pointe à une clientèle à l'échelle nationale partout au Canada.

Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière par secteur pour les trimestres clos les 30 juin 2023 et 2022.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2023	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		4 584	719	–	5 303
Produits intersectoriels tirés des services		7	86	(93)	–
Produits d'exploitation tirés des services		4 591	805	(93)	5 303
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		763	–	–	763
Total des produits externes		5 347	719	–	6 066
Total des produits intersectoriels		7	86	(93)	–
Total des produits d'exploitation		5 354	805	(93)	6 066
Coûts d'exploitation	5	(2 923)	(591)	93	(3 421)
BAlIA ajusté ⁽¹⁾		2 431	214	–	2 645
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(100)
Amortissements					(1 232)
Charges financières					(359)
Charges d'intérêts					(359)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	11				27
Perte de valeur d'actifs	7				–
Autres charges	8				(311)
Impôt sur le résultat					(273)
Bénéfice net					397

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2022	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		4 500	733	–	5 233
Produits intersectoriels tirés des services		7	88	(95)	–
Produits d'exploitation tirés des services		4 507	821	(95)	5 233
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits					
Total des produits externes		5 128	733	–	5 861
Total des produits intersectoriels		7	88	(95)	–
Total des produits d'exploitation		5 135	821	(95)	5 861
Coûts d'exploitation	5	(2 771)	(595)	95	(3 271)
BALIA ajusté⁽¹⁾		2 364	226	–	2 590
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(40)
Amortissements					(1 199)
Charges financières					
Charges d'intérêts					(269)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	11				7
Perte de valeur d'actifs	7				(106)
Autres charges	8				(97)
Impôt sur le résultat					(232)
Bénéfice net					654

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière par secteur pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022.

Pour le semestre clos le 30 juin 2023	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		9 112	1 413	–	10 525
Produits intersectoriels tirés des services		14	172	(186)	–
Produits d'exploitation tirés des services		9 126	1 585	(186)	10 525
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits					
Total des produits externes		10 707	1 413	–	12 120
Total des produits intersectoriels		14	172	(186)	–
Total des produits d'exploitation		10 721	1 585	(186)	12 120
Coûts d'exploitation	5	(5 884)	(1 239)	186	(6 937)
BALIA ajusté⁽¹⁾		4 837	346	–	5 183
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(149)
Amortissements					(2 433)
Charges financières					
Charges d'intérêts					(703)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	11				54
Perte de valeur d'actifs	7				(34)
Autres charges	8				(190)
Impôt sur le résultat					(543)
Bénéfice net					1 185

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour le semestre clos le 30 juin 2022	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		8 936	1 474	–	10 410
Produits intersectoriels tirés des services		14	172	(186)	–
Produits d'exploitation tirés des services		8 950	1 646	(186)	10 410
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits					
Total des produits externes		10 237	1 474	–	11 711
Total des produits intersectoriels		14	172	(186)	–
Total des produits d'exploitation		10 251	1 646	(186)	11 711
Coûts d'exploitation	5	(5 511)	(1 212)	186	(6 537)
BALIA ajusté⁽¹⁾		4 740	434	–	5 174
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(53)
Amortissements					(2 350)
Charges financières					(529)
Charges d'intérêts					25
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	11				(108)
Perte de valeur d'actifs	7				(4)
Autres charges	8				(567)
Impôt sur le résultat					1 588
Bénéfice net					1 588

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Produits des activités ordinaires par gammes de services et de produits

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2023	2022	2023	2022
Services⁽¹⁾				
Sans-fil	1 766	1 692	3 489	3 327
Services de données filaires	2 021	1 974	4 022	3 927
Services voix filaires	722	756	1 448	1 527
Services de médias	719	733	1 413	1 474
Autres services sur fil	75	78	153	155
Total des gammes de services	5 303	5 233	10 525	10 410
Produits⁽²⁾				
Sans-fil	626	542	1 252	1 105
Services sur fil	137	86	343	196
Total des gammes de produits	763	628	1 595	1 301
Total des produits d'exploitation	6 066	5 861	12 120	11 711

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

NOTE 4 Acquisitions et cessions d'entreprises

Acquisition de FX Innovation

Le 1^{er} juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux, pour une contrepartie en trésorerie de 157 millions \$ (156 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). De ce montant, une tranche de 12 millions \$ est payable d'ici deux ans et une tranche estimée à 6 millions \$ constitue une contrepartie en trésorerie supplémentaire conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de rendement. Cette contrepartie conditionnelle devrait être réglée d'ici 2027, et le montant maximal payable aux termes de celle-ci est de 7 millions \$. L'acquisition de FX Innovation vise à positionner Bell en tant que chef de file en matière de services technologiques auprès de nos entreprises clientes. Les résultats de FX Innovation sont inclus dans le secteur Bell SCT.

La répartition du prix d'acquisition comprend des estimations provisoires et a été principalement attribuée au goodwill.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	2023
Contrepartie en trésorerie versée	145
Contrepartie en trésorerie à verser	12
Contrepartie conditionnelle	6
Coût total à attribuer	163
Créances clients et autres débiteurs	23
Charges payées d'avance	4
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	4
Autres actifs non courants	3
Dettes fournisseurs et autres passifs	(15)
Passifs sur contrats	(3)
Dettes à court terme	(5)
	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1
Juste valeur des actifs nets acquis	12
Goodwill⁽¹⁾	151

(1) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de Bell SCT.

Des produits d'exploitation de 8 millions \$ liés à FX Innovation sont compris dans les états du résultat net à partir de la date d'acquisition. Les produits d'exploitation consolidés de BCE se seraient chiffrés à 12 163 millions \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023 si l'acquisition de FX Innovation avait eu lieu le 1^{er} janvier 2023. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour le semestre clos le 30 juin 2023.

Acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées

En février 2022, Bell a acquis EBOX et d'autres sociétés liées qui fournissent des services Internet, de téléphonie et de télé aux consommateurs et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario pour une contrepartie en trésorerie de 153 millions \$ (139 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'EBOX et des autres sociétés liées devrait accélérer la croissance de la clientèle résidentielle et de petites entreprises de Bell. Les résultats des entreprises acquises sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	Total
Contrepartie en trésorerie	153
Coût total à attribuer	153
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	5
Immobilisations corporelles	5
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ⁽¹⁾	17
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et autres actifs ⁽²⁾	15
Dettes fournisseurs et autres passifs	(17)
Passifs sur contrats	(5)
Passifs d'impôt différé	(9)
	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14
Juste valeur des actifs nets acquis	25
Goodwill ⁽³⁾	128

(1) Composées de marques et d'actifs numériques.

(2) Composées principalement de relations clients.

(3) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'unités génératrices de trésorerie de Bell SCT.

Des produits d'exploitation de 18 millions \$ liés à EBOX sont compris dans les états du résultat net pour le semestre clos le 30 juin 2022. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net du semestre clos le 30 juin 2022.

Cession de studios de production

Le 3 mai 2023, nous avons conclu la vente précédemment annoncée de notre participation de 63 % dans certains studios de production, qui faisaient partie de notre secteur Bell Média. Nous avons reçu un produit en trésorerie net de 211 millions \$ et comptabilisé un profit sur placement de 79 millions \$ (avant une charge d'impôt de 17 millions \$). Se reporter à la note 8, *Autres charges*, pour obtenir plus de détails.

Les résultats d'exploitation des studios de production jusqu'à leur cession le 3 mai 2023 n'ont pas eu d'incidence importante sur nos produits des activités ordinaires ou notre bénéfice net en 2023.

Le tableau suivant présente un sommaire de la valeur comptable des actifs et des passifs vendus qui étaient classés comme détenus en vue de la vente au 31 mars 2023.

	2023
Créances clients et autres débiteurs	1
Charges payées d'avance	1
Immobilisations corporelles	179
Immobilisations incorporelles	4
Goodwill	76
Total de l'actif	261
Dettes fournisseurs et autres passifs	10
Passifs sur contrats	3
Dettes à court terme	11
Dettes à long terme	82
Passifs d'impôt différé	3
Total du passif	109
Participations ne donnant pas le contrôle	23
Actifs nets vendus	129

NOTE 5 Coûts d'exploitation

Pour les périodes closes les 30 juin	Note	Trimestres		Semestres	
		2023	2022	2023	2022
Coûts de la main-d'œuvre					
Salaires et impôts et avantages connexes		(1 116)	(1 085)	(2 218)	(2 125)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	11	(48)	(59)	(106)	(128)
Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽¹⁾		(265)	(247)	(524)	(484)
Moins :					
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		324	283	627	543
Total des coûts de la main-d'œuvre		(1 105)	(1 108)	(2 221)	(2 194)
Coût des ventes ⁽²⁾		(1 836)	(1 694)	(3 790)	(3 422)
Autres coûts d'exploitation ⁽³⁾		(480)	(469)	(926)	(921)
Total des coûts d'exploitation		(3 421)	(3 271)	(6 937)	(6 537)

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

NOTE 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2023	2022	2023	2022
Coûts liés aux indemnités de départ	(80)	(38)	(109)	(56)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(20)	(2)	(40)	3
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(100)	(40)	(149)	(53)

Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

NOTE 7 Perte de valeur d'actifs

2023

Les charges pour pertes de valeur de 34 millions \$ enregistrées pour le semestre clos le 30 juin 2023 sont essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2022

Les charges pour pertes de valeur de 106 millions \$ et de 108 millions \$ comptabilisées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022, respectivement, sont essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

NOTE 8 Autres charges

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2023	2022	2023	2022
Profits (pertes) nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	1	(81)	19	(6)
(Pertes) profits sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19)	2	28	(4)
(Perte) produit sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises				
Pertes sur placements	(377)	(42)	(377)	(42)
Exploitation	8	12	26	3
Profits sur placements	79	16	79	53
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	(1)	–	(1)	(18)
Autres	(2)	(4)	36	10
Total des autres charges	(311)	(97)	(190)	(4)

Profits sur la cession d'immobilisations corporelles

Au T1 2023, nous avons vendu des terrains pour un produit total de 54 millions \$ et comptabilisé un gain de 53 millions \$ dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers.

(Perte) produit sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises

Nous avons comptabilisé une perte sur placements de 377 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023 découlant de pertes sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. L'obligation est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte sur placements est comptabilisé en tant que profits ou pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

Nous avons comptabilisé une perte sur placements de 42 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022 découlant de pertes sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. L'obligation est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte sur placements est comptabilisé en tant que profits ou pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

Profits sur placements

Le 3 mai 2023, nous avons conclu la vente précédemment annoncée de notre participation de 63 % dans certains studios de production. Nous avons comptabilisé un produit net en trésorerie de 211 millions \$ et un profit sur placements de 79 millions \$. Se reporter à la note 4, *Acquisitions et cessions d'entreprises*, pour obtenir plus de détails.

Au T2 de 2022, nous avons comptabilisé un profit sur placements de 14 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022, lié à une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

Le 1^{er} mars 2022, nous avons conclu la vente de notre filiale entièrement détenue 6362222 Canada Inc. (Createch), qui exerce des activités de services-conseils spécialisées dans l'optimisation des processus d'affaires et la mise en œuvre de solutions technologiques. Createch était comprise dans notre secteur Bell SCT. Nous avons comptabilisé un produit en trésorerie de 54 millions \$ et un profit sur vente de 39 millions \$ (avant une charge d'impôt de 2 millions \$).

NOTE 9 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2023	2022	2023	2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	329	596	1 054	1 473
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,9675	0,9200	1,9350	1,8400
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)				
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	912,2	911,9	912,2	911,0
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	0,3	0,9	0,3	0,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	912,5	912,8	912,5	911,8

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues a totalisé 3 157 969 au deuxième trimestre et au premier semestre de 2023, contre néant au deuxième trimestre et au premier semestre de 2022.

NOTE 10 Dette

Le 11 mai 2023, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets de série US-8, à 5,100 %, dont le solde du capital s'établit à 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 11 mai 2033. Les billets de série US-8 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 12, *Actifs et passifs financiers*, pour obtenir plus de détails.

Le 9 février 2023, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures à moyen terme (MTN), série M-58, à 4,55 %, dont le solde du capital s'établit à 1 050 millions \$ et qui viennent à échéance le 9 février 2030. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-59, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 450 millions \$ et qui viennent à échéance le 9 février 2053.

Les débentures MTN, série M-58 et série M-59, et les billets, série US-8, sont totalement et inconditionnellement garanties par BCE.

Au T2 2023, Bell Canada a reclassé les débentures, série 10, à 4,00 %, dont le solde du capital s'établit à 225 millions \$ et qui viennent à échéance le 27 mai 2024, les virant depuis la dette à long terme vers la dette à court terme.

Au T1 2023, Bell Canada a reclassé ses débentures MTN, série M-44, à 2,70 %, dont le capital s'établit à 1 milliard \$, et ses billets, série US-3, à 0,75 %, dont le capital s'établit à 600 millions \$ US (777 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 27 février 2024 et le 17 mars 2024, respectivement, les virant depuis la dette à long terme vers la dette à court terme.

NOTE 11 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations définies (PD), des régimes de retraite à cotisations définies (CD) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE).

Composantes du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2023	2022	2023	2022
Régimes de retraite PD	(32)	(49)	(64)	(97)
Régimes de retraite CD	(29)	(26)	(68)	(64)
Moins :				
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	13	16	26	33
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(48)	(59)	(106)	(128)

Composantes des produits financiers au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2023	2022	2023	2022
Régimes de retraite PD	37	16	74	42
AAPE	(10)	(9)	(20)	(17)
Total des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	7	54	25

NOTE 12 Actifs et passifs financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière.

	Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur	30 juin 2023		31 décembre 2022	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	27 509	25 779	25 061	23 026

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière.

	Classement	Valeur comptable de l'actif (du passif)	Juste valeur		
			Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
30 juin 2023					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	225	8	–	217
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(157)	–	(157)	–
Autres	Autres actifs et passifs non courants	122	–	198	(76)
31 décembre 2022					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	215	9	–	206
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	72	–	72	–
Passif financier lié à Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE) ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(149)	–	–	(149)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	108	–	184	(76)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de (perte globale) bénéfice global dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de perte globale dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

(4) Représentait l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu. En janvier 2023, BCE a racheté la participation dans MLSE détenue par le Fonds Unitaire, un fonds fiduciaire qui détient les placements de la caisse de retraite, aux fins de la capitalisation des obligations au titre des prestations de retraite des participants du régime de retraite collectif de BCE, pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$.

Risque de marché

Risque de change

Au T2 2023, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets US-8 venant à échéance en 2033. La juste valeur de ces swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 juin 2023 correspondait à un passif net de 14 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 10, *Dettes*, pour obtenir plus de détails.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 26 millions \$ (perte de 85 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2023 et un profit de 122 millions \$ (perte de 95 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de (perte globale) bénéfice global* au 30 juin 2023, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin serait un profit (une perte) de 8 millions \$ comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de (perte globale) bénéfice global* au 30 juin 2023, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 30 juin 2023.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	\$ US	1 217	\$ CA	1 608	2023	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	350	\$ CA	468	2023	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	432	\$ CA	537	2023	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	1 538	\$ CA	36	2023	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	824	\$ CA	1 046	2024	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	2 885	\$ CA	69	2024	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	60	\$ CA	78	2025	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	78	\$ CA	98	2023	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	112	\$ US	78	2023	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	165	\$ CA	214	2023	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	116	\$ CA	155	2023	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	130	\$ CA	171	2024	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	120	\$ CA	153	2024	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	244	\$ CA	327	2024	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	225	\$ US	156	2024	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	519	\$ CA	675	2024	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	60	\$ CA	78	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	540	\$ CA	694	2025	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	360	\$ CA	461	2025	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

Risque de taux d'intérêt

Au T2 2023, nous avons vendu, pour 3 millions \$, des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 375 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52. Ces swaptions ont été exercées au T2 2023, ce qui a donné lieu à une perte de 1 million \$, comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les swaps de taux d'intérêt issus de cet exercice, d'un montant notionnel de 375 millions \$, couvrent la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52, qui viennent à échéance en 2030. La juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt au 30 juin 2023 correspondait à un passif de 5 millions \$, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

Au T2 2023, nous avons vendu, pour 1 million \$, des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 100 millions \$ et venant à échéance au T4 2023 afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57. La juste valeur de ces swaptions au 30 juin 2023 correspondait à un passif de 1 million \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

Au T2 2023, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 200 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57, qui viennent à échéance en 2032. La juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt au 30 juin 2023 correspondait à un actif net de 2 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs non courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

Au T1 2023, nous avons vendu, pour 2 millions \$, des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 250 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53. Au T1 2023, nous avons également vendu, pour 2 millions \$, des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 425 millions \$ afin de couvrir économiquement l'exposition aux taux d'intérêt variables liée à nos débetures MTN, série M-53. Ces swaptions sont venus à échéance sans être exercés au T2 2023. Des profits de 1 million \$ et de 4 millions \$ ont été comptabilisés pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023, respectivement, en lien avec ces swaptions, au poste *Autres charges* des états du résultat net.

En 2022, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 500 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53, qui viennent à échéance en 2027. La juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait à un passif de 22 millions \$ et de 14 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2022, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt variables venant à échéance en 2023 d'un montant notionnel de 638 millions \$ afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base lié aux émissions futures de titres d'emprunt. Au T2 2023, l'échéance d'une tranche de 318 millions \$ de ces swaps de devises et de taux d'intérêt variables a été reportée à 2024, ce qui a donné lieu à une augmentation de 6 millions \$ de leur montant notionnel, pour un montant notionnel total de 644 millions \$ au 30 juin 2023. La juste valeur de ces swaps de devises et de taux d'intérêt variables au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait à un passif de 27 millions \$ et de 33 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Une perte de 7 millions \$ et un profit de 6 millions \$ ont été comptabilisés pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023, respectivement, en lien avec ces swaps de taux de référence, au poste *Autres charges* des états du résultat net.

Nous avons recours à des options sur taux d'intérêt à effet de levier à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021 pour les périodes se terminant en 2026. La juste valeur de ces options sur taux d'intérêt à effet de levier au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait respectivement à néant et à un passif de 1 million \$, comptabilisés aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit de 1 million \$ a été comptabilisé pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023 en lien avec ces options sur taux d'intérêt à effet de levier, au poste *Autres charges* des états du résultat net.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 27 millions \$ (un profit de 23 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2023, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 0,1 % des taux des swaps de devises et de taux d'intérêt variables serait un profit (une perte) de 9 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2023, toutes les autres variables restant constantes.

Risques liés aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait à un passif net de 34 millions \$ et de 48 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Des profits de 1 million \$ et de 19 millions \$ ont été comptabilisés pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023, respectivement, en lien avec ces contrats à terme sur actions, au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (à une perte) de 33 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2023, toutes les autres variables restant constantes.

NOTE 13 Capital-actions

Conversion et rajustement du taux de dividende des actions privilégiées de premier rang de BCE

Le 1^{er} mars 2023, 3 635 351 actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux fixe, rachetables, série AC (actions privilégiées de série AC) de BCE ont été converties en actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux variable, rachetables, série AD (actions privilégiées de série AD), à raison de une pour une. Le 1^{er} mars 2023 également, 351 634 actions privilégiées de série AD de BCE ont été converties en actions privilégiées de série AC, à raison de une pour une.

Le taux de dividende annuel fixe des actions privilégiées de série AC de BCE a été rajusté pour les cinq prochaines années et s'établit à 5,08 % à compter du 1^{er} mars 2023. Les actions privilégiées de série AD continueront de donner droit à des dividendes en trésorerie mensuels.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2023, BCE a racheté et annulé 1 848 950 et 3 560 950 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 46 millions \$ et de 89 millions \$ pour un coût total de 32 millions \$ et de 63 millions \$, respectivement. Les tranches restantes de 14 millions \$ et de 26 millions \$ restants ont été inscrites dans le surplus d'apport pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023, respectivement.

Rachat des actions privilégiées de premier rang de série AO de BCE

Au T1 2022, BCE a racheté ses 4 600 000 actions privilégiées rachetables de premier rang à dividende cumulatif de série AO (actions privilégiées de série AO) émises et en circulation, d'un capital déclaré de 118 millions \$, pour un montant total de 115 millions \$. La tranche restante de 3 millions \$ a été inscrite dans le surplus d'apport.

NOTE 14 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les états du résultat net à titre de coûts d'exploitation.

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2023	2022	2023	2022
Régime d'épargne des employés	(7)	(6)	(15)	(14)
Unités d'actions restreintes (UAR) et unités d'actions liées au rendement (UALR)	(10)	(21)	(44)	(46)
Autres ⁽¹⁾	(1)	(2)	(2)	(3)
Total des paiements fondés sur des actions	(18)	(29)	(61)	(63)

(1) Ces données comprennent les unités d'actions différées et les options sur actions.

Les tableaux suivants présentent un résumé de la variation du nombre d'UAR, d'UALR et d'options sur actions en cours pour la période close le 30 juin 2023.

UAR et UALR

	Nombre d'UAR/UALR
En cours au 1 ^{er} janvier 2023	3 124 187
Attribuées	1 064 191
Dividendes crédités	96 425
Réglées	(916 529)
Frappées de déchéance	(52 222)
En cours au 30 juin 2023	3 316 052

Options sur actions

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2023	7 802 108	61
Exercées ⁽¹⁾	(306 139)	60
Frappées de déchéance ou expirées	(11 408)	63
En cours et exerçable au 30 juin 2023	7 484 561	61

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action était de 63 \$ pour les options exercées au cours du semestre clos le 30 juin 2023.

Ce document a été déposé par BCE Inc. auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. On peut également le trouver sur le site Web de BCE Inc., à BCE.ca, sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur EDGAR, au www.sec.gov, et se le procurer auprès de :

Relations avec les investisseurs

Édifice A, 8^e étage
1, carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun (Québec) H3E 3B3

courriel : relations.investisseurs@bce.ca

tél. : 1 800 339-6353

télééc. : 514 786-3970

BCE.ca

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du présent document, contactez les Relations avec les investisseurs.

For an English copy of this document, please contact Investor Relations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD) de BCE Inc., le virement automatique des dividendes, l'élimination des envois multiples ou l'envoi de rapports trimestriels, veuillez communiquer avec :

Compagnie Trust TSX

301 – 100 Adelaide St. West

Toronto (Ontario) M5H 4H1

courriel : bce@tmx.com

tél. : 416 682-3861 ou 1 800 561-0934

télééc. : 514 985-8843 ou 1 888 249-6189

